



**PREFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°R32-2024-040

PUBLIÉ LE 17 JANVIER 2024

# Sommaire

## **DRAAF / Service Régional de la Performance Economique et Environnementale des Entreprises ( SRPE)**

R32-2023-01-03-00005 - Contrôle des structures - Demande non soumise à autorisation préalable d'exploiter - BETHOUART Perrine (3 pages)	Page 4
R32-2024-01-03-00018 - Contrôle des structures - Demande non soumise à autorisation préalable d'exploiter - CAMIER Jean (3 pages)	Page 8
R32-2024-01-03-00019 - Contrôle des structures - Demande non soumise à autorisation préalable d'exploiter - DE LENCQUESAING Arnoult (3 pages)	Page 12
R32-2024-01-03-00020 - Contrôle des structures - Demande non soumise à autorisation préalable d'exploiter - DEHAYNIN Marie (3 pages)	Page 16
R32-2024-01-03-00021 - Contrôle des structures - Demande non soumise à autorisation préalable d'exploiter - DUMONT Pierre-Marie (3 pages)	Page 20
R32-2024-01-03-00022 - Contrôle des structures - Demande non soumise à autorisation préalable d'exploiter - DUPRE Julien (3 pages)	Page 24
R32-2024-01-03-00023 - Contrôle des structures - Demande non soumise à autorisation préalable d'exploiter - HECQUET Emilie (3 pages)	Page 28
R32-2024-01-03-00024 - Contrôle des structures - Demande non soumise à autorisation préalable d'exploiter - LANNEZ Mathilde (4 pages)	Page 32
R32-2024-01-03-00025 - Contrôle des structures - Demande non soumise à autorisation préalable d'exploiter - REBERGUE Alexandre (3 pages)	Page 37
R32-2024-01-03-00026 - Contrôle des structures - Demande non soumise à autorisation préalable d'exploiter - RICHARD Doriane (3 pages)	Page 41
R32-2024-01-03-00027 - Contrôle des structures - Demande non soumise à autorisation préalable d'exploiter - ROCHE Aurélie (3 pages)	Page 45
R32-2024-01-03-00028 - Contrôle des structures - Demande non soumise à autorisation préalable d'exploiter - VIENNE Steve (3 pages)	Page 49
R32-2024-01-03-00038 - Contrôle des structures - Rescrit - EARL LES PRAIRIES DE L ERMITAGE.odt (3 pages)	Page 53
R32-2024-01-03-00029 - Contrôle des structures - Rescrit - ALISSE Sétphane.odt (3 pages)	Page 57
R32-2024-01-03-00031 - Contrôle des structures - Rescrit - DEVIENNE Jérémy.odt (4 pages)	Page 61
R32-2024-01-03-00032 - Contrôle des structures - Rescrit - DUMAINE Jean-Pierre.odt (3 pages)	Page 66
R32-2024-01-03-00033 - Contrôle des structures - Rescrit - EARL DEHURTEVENT.odt (3 pages)	Page 70
R32-2024-01-03-00034 - Contrôle des structures - Rescrit - EARL DU BOURG.odt (4 pages)	Page 74

R32-2024-01-03-00030 - Contrôle des structures - Rescrit - EARL FERME DU PAYS DE L'ALLOEU.odt (6 pages)	Page 79
R32-2024-01-03-00035 - Contrôle des structures - Rescrit - EARL HOFMAN GUILLAUME.odt (9 pages)	Page 86
R32-2024-01-03-00036 - Contrôle des structures - Rescrit - EARL LECOCQ.odt (3 pages)	Page 96
R32-2024-01-09-00003 - Contrôle des structures - Rescrit - FLEURY Nicolas Annule et remplace .docx (2 pages)	Page 100
R32-2024-01-03-00037 - Contrôle des structures - Rescrit - GRUSON Antoine.odt (3 pages)	Page 103
R32-2024-01-03-00039 - Contrôle des structures - Rescrit - LEGRAND Laurence.odt (3 pages)	Page 107
R32-2024-01-03-00040 - Contrôle des structures - Rescrit - LHERBIER Sophie.odt (3 pages)	Page 111

DRAAF

R32-2023-01-03-00005

Contrôle des structures - Demande non soumise  
à autorisation préalable d'exploiter -  
BETHOUART Perrine



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Service régional de la performance  
économique et environnementale des  
entreprises

Service instructeur :  
DDTM du Pas-de-Calais ,  
Service économie agricole

Réf.: 62-23448  
Réf DRAAF : 7

**Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt**

**Madame BETHOUART Perrine  
SCEA DE L'ABEILLE AU FRUIT  
9bis chemin de Wailly  
62170 CAMPIGNEULLES-LES-GRANDES**

**Objet : Contrôle des structures – Demande non-soumise à autorisation préalable**  
**Réf. : Article L. 331-2 et R. 331-6 III du code rural et de la pêche maritime**

Madame,

Nous avons réceptionné le 11/09/23, une demande d'autorisation préalable d'exploiter pour une surface de 19 ha 88 a 25 ca dans le cadre de votre installation au sein de la SCEA DE L ABEILLE AU FRUIT. Cette demande a été enregistrée complète le 15/09/23 et peut donc faire l'objet d'une instruction. Le récapitulatif des références cadastrales est repris en annexe. Ces parcelles sont actuellement mises en valeur par la SCEA DE L ABEILLE AU FRUIT.

Des éléments renseignés dans votre demande, il apparaît que :

- vous exploiterez après opération une surface de 19 ha 88 a 25 ca inférieure au seuil de contrôle de 70 ha,
- vous remplissez la condition de capacité professionnelle,
- vous êtes pluriactive et vos revenus extra-agricoles sont inférieurs à 3120 fois le montant horaire du SMIC,
- votre opération ne compromet pas la viabilité de l'exploitation du preneur en place

Au regard de l'article L. 331-2 du code rural et de la pêche maritime, je vous informe que compte tenu des éléments que vous m'avez communiqués, il apparaît que votre demande n'est pas soumise à autorisation préalable au titre de la réglementation relative au contrôle des structures.

Par conséquent, aucune autorisation d'exploiter ne sera tacitement délivrée au sens du dernier alinéa du III de l'article R. 331-6 du même code.

L'opération correspondante peut donc être réalisée librement sous réserve de recueillir l'accord des propriétaires pour exploiter les parcelles concernées sans préjudice de l'application du statut des fermages.

Les services de la Direction départementale des territoires et de la mer du Pas-de-Calais restent à votre disposition pour tout renseignement que vous jugeriez utile.

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France**  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

1/3

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à Amiens, le 03/01/24

Pour le préfet, par subdélégation,  
La chargée de mission foncier contrôle des structures  
du service régional de la performance économique  
et environnementale des entreprises



Blandine CUVELLIER

Cette décision peut être contestée dans les deux mois auprès du tribunal administratif compétent, par voie postale en recommandé avec avis de réception ou sur place contre horodatage ou via l'application télécours citoyen accessible sur le site [www.-telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France**  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

2/3

**Références cadastrales des biens objet de la demande**  
**n°62-23448**

Dénomination et commune du demandeur : **SCEA DE L'ABEILLE AU FRUIT**

**Madame BETHOUART Perrine** demeurant à **CAMPIGNEULLES-LES-GRANDES** a déposé une demande non soumise à autorisation préalable d'exploiter pour une surface de : 19 ha 88 a 25 ca .

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Superficie (ha)</b>
62170 CAMPIGNEULLES-LES-GRANDES	000 ZB 15	2.6381
62170 CAMPIGNEULLES-LES-GRANDES	000 ZB 16	1.2029
62170 CAMPIGNEULLES-LES-GRANDES	000 ZB 17	4.5875
62170 CAMPIGNEULLES-LES-GRANDES	000 ZB 1	1.2296
62170 CAMPIGNEULLES-LES-GRANDES	000 ZB 13	10.2244

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France**  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

3/3

DRAAF

R32-2024-01-03-00018

Contrôle des structures - Demande non soumise  
à autorisation préalable d'exploiter - CAMIER  
Jean



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Service régional de la performance  
économique et environnementale des  
entreprises

Service instructeur :  
DDTM du Pas-de-Calais ,  
Service économie agricole

Réf.: 62-23529  
Réf DRAAF : 28

**Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt**

**Monsieur CAMIER Jean  
18 rue Neuve  
62147 HERMIES**

**Objet : Contrôle des structures – Demande non-soumise à autorisation préalable**  
**Réf. : Article L. 331-2 et R. 331-6 III du code rural et de la pêche maritime**

Monsieur,

Nous avons réceptionné le 23/10/23, une demande d'autorisation préalable d'exploiter pour une surface de 1 ha 12 a 40 ca dans le cadre de votre installation. Cette demande a été enregistrée complète le 24/11/23 et peut donc faire l'objet d'une instruction. Le récapitulatif des références cadastrales est repris en annexe. Ces parcelles sont actuellement mises en valeur par Monsieur GERNEZ Philippe à HERMIES.

Des éléments renseignés dans votre demande, il apparaît que :

- vous exploiterez après opération une surface de 1,1240 ha inférieure au seuil de contrôle de 70 ha,
- vous remplissez la condition de capacité professionnelle,
- vous êtes pluriactif et vos revenus extra-agricoles sont inférieurs à 3120 fois le montant horaire du SMIC,
- votre opération ne compromet pas la viabilité de l'exploitation du preneur en place

Au regard de l'article L. 331-2 du code rural et de la pêche maritime, je vous informe que compte tenu des éléments que vous m'avez communiqués, il apparaît que votre demande n'est pas soumise à autorisation préalable au titre de la réglementation relative au contrôle des structures.

Par conséquent, aucune autorisation d'exploiter ne sera tacitement délivrée au sens du dernier alinéa du III de l'article R. 331-6 du même code.

L'opération correspondante peut donc être réalisée librement sous réserve de recueillir l'accord des propriétaires pour exploiter les parcelles concernées sans préjudice de l'application du statut des fermages.

Les services de la Direction départementale des territoires et de la mer du Pas-de-Calais restent à votre disposition pour tout renseignement que vous jugeriez utile.

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France**  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à Amiens, le 03/01/24

Pour le préfet, par subdélégation,  
La chargée de mission foncier contrôle des structures  
du service régional de la performance économique  
et environnementale des entreprises



Blandine CUVELLIER

Cette décision peut être contestée dans les deux mois auprès du tribunal administratif compétent, par voie postale en recommandé avec avis de réception ou sur place contre horodatage ou via l'application télérecours citoyen accessible sur le site [www-telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France**  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

2/3

**Références cadastrales des biens objet de la demande**  
**n°62-23529**

**Monsieur CAMIER Jean** demeurant à **HERMIES** a déposé une demande non soumise à autorisation préalable d'exploiter pour une surface de : 1,1240 ha

Communes	Références cadastrales	Superficie
HERMIES	ZK72	1 ha 01 a 30 ca
	ZH293	ha 11 a 10 ca

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France**  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

DRAAF

R32-2024-01-03-00019

Contrôle des structures - Demande non soumise  
à autorisation préalable d'exploiter - DE  
LENCQUESAING Arnoult



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Service régional de la performance  
économique et environnementale des  
entreprises

Service instructeur :  
DDTM du Pas-de-Calais ,  
Service économie agricole

Réf.: 62-23565  
Réf DRAAF : 19

**Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt**

**Monsieur DE LENCQUESAING Arnoult**  
**28 rue du château**  
**62310 VERCHIN**

**Objet : Contrôle des structures – Demande non-soumise à autorisation préalable**  
**Réf. : Article L. 331-2 et R. 331-6 III du code rural et de la pêche maritime**

Monsieur,

Nous avons réceptionné le 20/11/23, une demande d'autorisation préalable d'exploiter pour une surface de 34 ha 28 a 03 ca dans le cadre de votre installation. Cette demande a été enregistrée complète le 20/11/23 et peut donc faire l'objet d'une instruction. Le récapitulatif des références cadastrales est repris en annexe. Ces parcelles sont actuellement mises en valeur par Madame LOMBART Béatrice à LISBOURG et par Madame DE LENCQUESAING Bénédicte à VERCHIN.

Des éléments renseignés dans votre demande, il apparaît que :

- vous exploiterez après opération une surface de 34 ha 28 a 03 ca inférieure au seuil de contrôle de 70 ha,
- vous remplissez la condition de capacité professionnelle,
- vous êtes pluriactif et vos revenus extra-agricoles sont inférieurs à 3120 fois le montant horaire du SMIC,
- votre opération ne compromet pas la viabilité de l'exploitation du preneur en place

Au regard de l'article L. 331-2 du code rural et de la pêche maritime, je vous informe que compte tenu des éléments que vous m'avez communiqués, il apparaît que votre demande n'est pas soumise à autorisation préalable au titre de la réglementation relative au contrôle des structures.

Par conséquent, aucune autorisation d'exploiter ne sera tacitement délivrée au sens du dernier alinéa du III de l'article R. 331-6 du même code.

L'opération correspondante peut donc être réalisée librement sous réserve de recueillir l'accord des propriétaires pour exploiter les parcelles concernées sans préjudice de l'application du statut des fermages.

Les services de la Direction départementale des territoires et de la mer du Pas-de-Calais restent à votre disposition pour tout renseignement que vous jugeriez utile.

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France**  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

1/3

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à Amiens, le 03/01/24

Pour le préfet, par subdélégation,  
La chargée de mission foncier contrôle des structures  
du service régional de la performance économique  
et environnementale des entreprises



Blandine CUVELLIER

Cette décision peut être contestée dans les deux mois auprès du tribunal administratif compétent, par voie postale en recommandé avec avis de réception ou sur place contre horodatage ou via l'application télérecours citoyen accessible sur le site [www-telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France**  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

2/3

**Références cadastrales des biens objet de la demande  
n°62-23565**

**Monsieur DE LENCQUESAING Arnoult** demeurant à **VERCHIN** a déposé une demande non soumise à autorisation préalable d'exploiter pour une surface de : 34,2803 ha

Communes	Références cadastrales	Superficie (ha)	Exploitant antérieur
62310 VERCHIN	000 0C 377	1.0080	DE LENCQUESAING Benedicte
62310 VERCHIN	000 ZB 51	4.8490	
62310 VERCHIN	000 ZB 52	1.4900	
62310 VERCHIN	000 0C 138	0.5020	
62310 VERCHIN	000 0C 315	0.6000	
62310 VERCHIN	000 0C 298	2.4700	
62310 VERCHIN	000 ZB 95	3.0000	
62310 VERCHIN	000 0C 364	2.7900	LOMBART Beatrice
62310 VERCHIN	000 0C 365	4.8210	
62134 LISBOURG	000 0C 619	6.9645	
62134 LISBOURG	000 0C 621	0.3054	
62134 LISBOURG	000 0C 623	3.6463	
62134 LISBOURG	000 0C 652	0.4000	
62134 LISBOURG	000 0C 624	1.4341	

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France**  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

DRAAF

R32-2024-01-03-00020

Contrôle des structures - Demande non soumise  
à autorisation préalable d'exploiter - DEHAYNIN  
Marie



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Service régional de la performance  
économique et environnementale des  
entreprises

Service instructeur :  
DDTM du Pas-de-Calais ,  
Service économie agricole

Réf.: 62-23488  
Réf DRAAF : 11

**Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt**

**Madame DEHAYNIN Marie**  
**9 rue Henri Capron**  
**62760 ORVILLE**

**Objet : Contrôle des structures – Demande non-soumise à autorisation préalable**  
**Réf. : Article L. 331-2 et R. 331-6 III du code rural et de la pêche maritime**

Madame,

Nous avons réceptionné le 04/10/23, une demande d'autorisation préalable d'exploiter pour une surface de 63 a 75 ca dans le cadre de votre installation. Cette demande a été enregistrée complète le 04/10/2023 et peut donc faire l'objet d'une instruction. Le récapitulatif des références cadastrales est repris en annexe. Ces parcelles sont actuellement libres d'occupation.

Des éléments renseignés dans votre demande, il apparaît que :

- vous exploiterez après opération une surface de 0 ha 63 a 75 ca inférieure au seuil de contrôle de 70 ha,
- vous remplissez la condition de capacité professionnelle,
- vous êtes pluriactive et vos revenus extra-agricoles sont inférieurs à 3120 fois le montant horaire du SMIC.

Au regard de l'article L. 331-2 du code rural et de la pêche maritime, je vous informe que compte tenu des éléments que vous m'avez communiqués, il apparaît que votre demande n'est pas soumise à autorisation préalable au titre de la réglementation relative au contrôle des structures.

Par conséquent, aucune autorisation d'exploiter ne sera tacitement délivrée au sens du dernier alinéa du III de l'article R. 331-6 du même code.

L'opération correspondante peut donc être réalisée librement sous réserve de recueillir l'accord des propriétaires pour exploiter les parcelles concernées sans préjudice de l'application du statut des fermages.

Les services de la Direction départementale des territoires et de la mer du Pas-de-Calais restent à votre disposition pour tout renseignement que vous jugeriez utile.

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France**  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

1/3

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à Amiens, le 03/01/24

Pour le préfet, par subdélégation,  
La chargée de mission foncier contrôle des structures  
du service régional de la performance économique  
et environnementale des entreprises



Blandine CUVELLIER

Cette décision peut être contestée dans les deux mois auprès du tribunal administratif compétent, par voie postale en recommandé avec avis de réception ou sur place contre horodatage ou via l'application télérecours citoyen accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France**  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

2/3

**Références cadastrales des biens objet de la demande**  
**n°62-23488**

**Madame DEHAYN Marie** demeurant à **ORVILLE** a déposé une demande non soumise à autorisation préalable d'exploiter pour une surface de : ha 63 a 75 ca .

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Superficie</b>
ORVILLE	OE219	ha 27 a 14 ca
	OE220	ha 8 a 52 ca
	OE421	ha 28 a 09 ca

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France**  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

DRAAF

R32-2024-01-03-00021

Contrôle des structures - Demande non soumise  
à autorisation préalable d'exploiter - DUMONT  
Pierre-Marie



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Service régional de la performance  
économique et environnementale des  
entreprises

Service instructeur :  
DDTM du Pas-de-Calais ,  
Service économie agricole

Réf.: 62-23547  
Réf DRAAF : 20

**Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt**

**Monsieur DUMONT Pierre-Marie**  
17 rue saint joseph  
62147 GRAINCOURT-LES-HAVRINCOURT

**Objet : Contrôle des structures – Demande non-soumise à autorisation préalable**  
**Réf. : Article L. 331-2 et R. 331-6 III du code rural et de la pêche maritime**

Monsieur,

Nous avons réceptionné le 14/11/23, une demande d'autorisation préalable d'exploiter pour une surface de 20 ha 38 a 81 ca dans le cadre de votre installation. Cette demande a été enregistrée complète le 14/11/23 et peut donc faire l'objet d'une instruction. Le récapitulatif des références cadastrales est repris en annexe. Ces parcelles sont actuellement mises en valeur par Madame DUMONT Brigitte à GRAINCOURT-LES-HAVRINCOURT.

Des éléments renseignés dans votre demande, il apparaît que :

- vous exploiterez après opération une surface de 20 ha 38 a 81 ca inférieure au seuil de contrôle de 70 ha,
- vous remplissez la condition de capacité professionnelle,
- vous êtes pluriactif et vos revenus extra-agricoles sont inférieurs à 3120 fois le montant horaire du SMIC,
- votre opération ne compromet pas la viabilité de l'exploitation du preneur en place.

Au regard de l'article L. 331-2 du code rural et de la pêche maritime, je vous informe que compte tenu des éléments que vous m'avez communiqués, il apparaît que votre demande n'est pas soumise à autorisation préalable au titre de la réglementation relative au contrôle des structures.

Par conséquent, aucune autorisation d'exploiter ne sera tacitement délivrée au sens du dernier alinéa du III de l'article R. 331-6 du même code.

L'opération correspondante peut donc être réalisée librement sous réserve de recueillir l'accord des propriétaires pour exploiter les parcelles concernées sans préjudice de l'application du statut des fermages.

Les services de la Direction départementale des territoires et de la mer du Pas-de-Calais restent à votre disposition pour tout renseignement que vous jugeriez utile.

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France**  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

1/3

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à Amiens, le 03/01/24

Pour le préfet, par subdélégation,  
La chargée de mission foncier contrôle des structures  
du service régional de la performance économique  
et environnementale des entreprises



Blandine CUVELLIER

Cette décision peut être contestée dans les deux mois auprès du tribunal administratif compétent, par voie postale en recommandé avec avis de réception ou sur place contre horodatage ou via l'application télérecours citoyen accessible sur le site [www.-telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France**  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

2/3

**Références cadastrales des biens objet de la demande**  
**n°62-23547**

**Monsieur DUMONT Pierre-Marie** demeurant à **GRAINCOURT-LES-HAVRINCOURT** a déposé une demande non soumise à autorisation préalable d'exploiter pour une surface de : 20 ha 38 a 81 ca .

Communes	Références cadastrales	Superficie
GRAINCOURT LES HAVRINCOURT	YA27	1 ha 86 a 10 ca
	ZV47	4 ha 43 a 20 ca
	ZP60	3 ha 63 a 60 ca
	ZT70	2 ha 93 a 66 ca
	ZV48	ha 25 a 10 ca
	ZP59	ha 98 a 30 ca
FLESQUIERES	ZA151	1 ha 14 a 00 ca
	ZA152	1 ha 88 a 30 ca
	ZA180	ha 50 a 20 ca
	ZA189	ha 29 a 10 ca
	ZC94	ha 49 a 00 ca
ANNEUX	ZH2	1 ha 98 a 25 ca

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France**  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

DRAAF

R32-2024-01-03-00022

Contrôle des structures - Demande non soumise  
à autorisation préalable d'exploiter - DUPRE  
Julien



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Service régional de la performance  
économique et environnementale des  
entreprises

Service instructeur :  
DDTM du Pas-de-Calais ,  
Service économie agricole

Réf.: 62-23542  
Réf DRAAF : 15

**Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt**

**Monsieur DUPRE Julien**

**EARL DUPRÉ  
9 rue neuve  
62450 LE TRANSLOY**

**Objet : Contrôle des structures – Demande non-soumise à autorisation préalable**  
**Réf. : Article L. 331-2 et R. 331-6 III du code rural et de la pêche maritime**

Monsieur,

Nous avons réceptionné le 13/11/23, une demande d'autorisation préalable d'exploiter pour une surface de 22 ha 04 a 97 ca dans le cadre de votre installation au sein de l'EARL DUPRE sans apport de superficie. Cette demande a été enregistrée complète le 13/11/23 et peut donc faire l'objet d'une instruction. Le récapitulatif des références cadastrales est repris en annexe. Ces parcelles sont actuellement mises en valeur par L'EARL DUPRE représentée par Monsieur DUPRE Francis à LE TRANSLOY.

Des éléments renseignés dans votre demande, il apparaît que :

- vous exploiterez après opération une surface de 22 ha 04 a 97 ca inférieure au seuil de contrôle de 70 ha,
- vous remplissez la condition de capacité professionnelle,
- vous êtes pluriactif et vos revenus extra-agricoles sont inférieurs à 3120 fois le montant horaire du SMIC.

Au regard de l'article L. 331-2 du code rural et de la pêche maritime, je vous informe que compte tenu des éléments que vous m'avez communiqués, il apparaît que votre demande n'est pas soumise à autorisation préalable au titre de la réglementation relative au contrôle des structures.

Par conséquent, aucune autorisation d'exploiter ne sera tacitement délivrée au sens du dernier alinéa du III de l'article R. 331-6 du même code.

L'opération correspondante peut donc être réalisée librement sous réserve de recueillir l'accord des propriétaires pour exploiter les parcelles concernées sans préjudice de l'application du statut des fermages.

Les services de la Direction départementale des territoires et de la mer du Pas-de-Calais restent à votre disposition pour tout renseignement que vous jugeriez utile.

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France**  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à Amiens, le 03/01/24

Pour le préfet, par subdélégation,  
La chargée de mission foncier contrôle des structures  
du service régional de la performance économique  
et environnementale des entreprises



Blandine CUVELLIER

Cette décision peut être contestée dans les deux mois auprès du tribunal administratif compétent, par voie postale en recommandé avec avis de réception ou sur place contre horodatage ou via l'application télérecours citoyen accessible sur le site [www.-telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France**  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

2/3

**Références cadastrales des biens objet de la demande  
n°62-23542**

Dénomination et commune du demandeur : **EARL DUPRE**

**Monsieur DUPRE Julien** demeurant à **LE TRANSLOY** a déposé une demande non soumise à autorisation préalable d'exploiter pour une surface de : 22 ha 04 a 97 ca .

Communes	Références cadastrales	Superficie
BEAULENCOURT	ZH80	ha 69 a 31 ca
	ZH66	ha 81 a 90 ca
	ZH67	2 ha 11 a 67 ca
	ZH68	2 ha 34 a 10 ca
	ZH69	ha 53 a 06 ca
	ZH119	ha 35 a 36 ca
	ZH71	ha 98 a 43 ca
	AB78	ha 8 a 66 ca
	ZE03	1 ha 66 a 67 ca
	ZH62	2 ha 55 a 88 ca
	ZH109	ha 42 a 19 ca
	ZH104	ha 3 a 35 ca
	ZH79	1 ha 00 a 48 ca
	ZH84	ha 32 a 10 ca
ZH99	2 ha 94 a 01 ca	
LIGNY THILLOY	ZP76	1 ha 19 a 88 ca
	ZO65	1 ha 72 a 64 ca
	ZP77	1 ha 81 a 33 ca
	ZP80	ha 43 a 95 ca

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France**  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

DRAAF

R32-2024-01-03-00023

Contrôle des structures - Demande non soumise  
à autorisation préalable d'exploiter - HECQUET  
Emilie



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Service régional de la performance  
économique et environnementale des  
entreprises

Service instructeur :  
DDTM du Pas-de-Calais ,  
Service économie agricole

Réf.: 62-23544  
Réf DRAAF : 23

**Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt**

**Madame HECQUET Emilie**  
**14 rue de l'église**  
**62270 LINZEUX**

**Objet : Contrôle des structures – Demande non-soumise à autorisation préalable**  
**Réf. : Article L. 331-2 et R. 331-6 III du code rural et de la pêche maritime**

Madame,

Nous avons réceptionné le 14/11/23, une demande d'autorisation préalable d'exploiter pour une surface de 11,7151 ha dans le cadre de votre agrandissement. Cette demande a été enregistrée complète le 20/11/2023 et peut donc faire l'objet d'une instruction. Le récapitulatif des références cadastrales est repris en annexe. Ces parcelles sont actuellement mises en valeur par Monsieur BERNARD Marc à VIEIL HESDIN.

Des éléments renseignés dans votre demande, il apparaît que :

- vous exploiterez après opération une surface de 66,0651 ha inférieure au seuil de contrôle de 70 ha,
- vous remplissez la condition de capacité professionnelle,
- vous êtes pluriactif et vos revenus extra-agricoles sont inférieurs à 3120 fois le montant horaire du SMIC,
- les parcelles sollicitées sont situées à moins de 20 km du siège de votre exploitation,
- votre opération ne compromet pas la viabilité de l'exploitation du preneur en place.

Au regard de l'article L. 331-2 du code rural et de la pêche maritime, je vous informe que compte tenu des éléments que vous m'avez communiqués, il apparaît que votre demande n'est pas soumise à autorisation préalable au titre de la réglementation relative au contrôle des structures.

Par conséquent, aucune autorisation d'exploiter ne sera tacitement délivrée au sens du dernier alinéa du III de l'article R. 331-6 du même code.

L'opération correspondante peut donc être réalisée librement sous réserve de recueillir l'accord des propriétaires pour exploiter les parcelles concernées sans préjudice de l'application du statut des fermages.

Les services de la Direction départementale des territoires et de la mer du Pas-de-Calais restent à votre disposition pour tout renseignement que vous jugeriez utile.

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France**  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à Amiens, le 03/01/24

Pour le préfet, par subdélégation,  
La chargée de mission foncier contrôle des structures  
du service régional de la performance économique  
et environnementale des entreprises



Blandine CUVELLIER

Cette décision peut être contestée dans les deux mois auprès du tribunal administratif compétent, par voie postale en recommandé avec avis de réception ou sur place contre horodatage ou via l'application télérecours citoyen accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France**  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

2/3

**Références cadastrales des biens objet de la demande**  
**n°62-23544**

Dénomination et commune du demandeur :

**Madame HECQUET Emilie** demeurant à **LINZEUX** a déposé une demande non soumise à autorisation préalable d'exploiter pour une surface de : 11,7151 ha .

Communes	Références cadastrales	Superficie
FRESNOY	A117	ha 43 a 40 ca
	A118	10 ha 16 a 23 ca
VIEIL HESDIN	A1186	ha 18 a 78 ca
WAIL	ZC18	ha 18 a 70 ca
WILLEMEN	ZA2	ha 74 a 40 ca

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France**  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

DRAAF

R32-2024-01-03-00024

Contrôle des structures - Demande non soumise  
à autorisation préalable d'exploiter - LANNEZ  
Mathilde



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Service régional de la performance  
économique et environnementale des  
entreprises

Service instructeur :  
DDTM du Pas-de-Calais ,  
Service économie agricole

Réf.: 62-23430  
Réf DRAAF : 22

**Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt**

**Madame LANNEZ Mathilde  
311 chemin du Contre Halage  
62370 NORTKERQUE**

**Objet : Contrôle des structures – Demande non-soumise à autorisation préalable  
Réf. : Article L. 331-2 et R. 331-6 III du code rural et de la pêche maritime**

Madame,

Nous avons réceptionné le 30/08/23, une demande d'autorisation préalable d'exploiter pour une surface de 48 ha 63 a 73 ca dans le cadre de votre installation. Cette demande a été enregistrée complète le 16/11/23 et peut donc faire l'objet d'une instruction. Le récapitulatif des références cadastrales est repris en annexe. Ces parcelles sont actuellement mises en valeur par L'INDIVISION LANNEZ LAURENT à NORTKERQUE.

Des éléments renseignés dans votre demande, il apparaît que :

- vous exploiterez après opération une surface de 48 ha 63 a 73 ca inférieure au seuil de contrôle de 70 ha,
- vous remplissez la condition de capacité professionnelle,
- vous êtes pluriactive et vos revenus extra-agricoles sont inférieurs à 3120 fois le montant horaire du SMIC,
- votre opération ne compromet pas la viabilité de l'exploitation du preneur en place

Au regard de l'article L. 331-2 du code rural et de la pêche maritime, je vous informe que compte tenu des éléments que vous m'avez communiqués, il apparaît que votre demande n'est pas soumise à autorisation préalable au titre de la réglementation relative au contrôle des structures.

Par conséquent, aucune autorisation d'exploiter ne sera tacitement délivrée au sens du dernier alinéa du III de l'article R. 331-6 du même code.

L'opération correspondante peut donc être réalisée librement sous réserve de recueillir l'accord des propriétaires pour exploiter les parcelles concernées sans préjudice de l'application du statut des fermages.

Les services de la Direction départementale des territoires et de la mer du Pas-de-Calais restent à votre disposition pour tout renseignement que vous jugeriez utile.

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France**  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

1/4

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à Amiens, le 03/01/24

Pour le préfet, par subdélégation,  
La chargée de mission foncier contrôle des structures  
du service régional de la performance économique  
et environnementale des entreprises



Blandine CUVELLIER

Cette décision peut être contestée dans les deux mois auprès du tribunal administratif compétent, par voie postale en recommandé avec avis de réception ou sur place contre horodatage ou via l'application télérecours citoyen accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France**  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

2/4

**Références cadastrales des biens objet de la demande  
n°62-23430**

Dénomination et commune du demandeur :

**Madame LANNEZ Mathilde** demeurant à **NORTKERQUE** a déposé une demande non soumise à autorisation préalable d'exploiter pour une surface de : 48 ha 63 a 73 ca .

Communes	Références cadastrales	Superficie (ha)
62610 ARDRES	000 AD 133	0.4406
62370 NORTKERQUE	000 OD 340 (A)	0.3899
62370 NORTKERQUE	000 OD 340 (B)	0.1035
62370 NORTKERQUE	000 OD 341	1.7028
62370 NORTKERQUE	000 OD 342	0.0666
62370 NORTKERQUE	000 OD 345	0.6557
62370 NORTKERQUE	000 OD 346	1.9952
62370 NORTKERQUE	000 OD 347	1.4040
62370 NORTKERQUE	000 OD 349	0.1349
62370 NORTKERQUE	000 OD 350	1.4017
62370 NORTKERQUE	000 OD 591	4.7610
62370 NORTKERQUE	000 OD 869	9.4195
62610 ARDRES	000 AD 104	1.1397
62610 ARDRES	000 AD 105	0.4000
62610 ARDRES	000 AD 106	0.3800
62610 ARDRES	000 AD 61	0.3190
62370 NORTKERQUE	000 OD 875	1.3925
62610 ARDRES	000 AK 71	1.7321
62610 ARDRES	000 ZA 13	3.3600
62610 ARDRES	000 AD 90	1.3943
62610 ARDRES	000 AD 111	0.5380
62610 ARDRES	000 AD 147	0.6566
62610 ARDRES	000 AD 148	0.6786
62610 ARDRES	000 AD 270	0.2722
62610 ARDRES	000 AD 277	2.5202
62370 NORTKERQUE	000 OD 348	0.0833
62370 NORTKERQUE	000 OD 352	0.2848
62370 NORTKERQUE	000 OD 353 (A)	0.0900
62370 NORTKERQUE	000 OD 353 (B)	0.0705
62610 ARDRES	000 AD 252	0.2271
62370 NORTKERQUE	000 OD 351 (A)	2.2884
62610 ARDRES	000 AD 178	0.2689

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France**

518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

Communes	Références cadastrales	Superficie (ha)
62610 ARDRES	000 AK 123	2.0931
62610 ARDRES	000 AD 56	0.5110
62610 ARDRES	000 AD 58	0.2026
62610 ARDRES	000 AD 60	0.2984
62610 ARDRES	000 AD 62	0.2977
62610 ARDRES	000 AE 67	1.2408
62610 ARDRES	000 AE 68	1.2933
62610 NIELLES-LÈS-ARDRES	000 OA 591	0.9248
62610 ARDRES	000 AK 15	1.2040

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France**  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

DRAAF

R32-2024-01-03-00025

Contrôle des structures - Demande non soumise  
à autorisation préalable d'exploiter - REBERGUE  
Alexandre



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Service régional de la performance  
économique et environnementale des  
entreprises

Service instructeur :  
DDTM du Pas-de-Calais ,  
Service économie agricole

Réf.: 62-23561  
Réf DRAAF : 31

**Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt**

**Monsieur REBERGUE Alexandre**  
**31 rue d'enquin**  
**62145 ENQUIN LEZ GUINEGATTE**

**Objet : Contrôle des structures – Demande non-soumise à autorisation préalable**  
**Réf. : Article L. 331-2 et R. 331-6 III du code rural et de la pêche maritime**

Monsieur,

Nous avons réceptionné le 18/11/23, une demande d'autorisation préalable d'exploiter pour une surface de 5 ha 97 a 56 ca dans le cadre de votre installation. Cette demande a été enregistrée complète le 18/11/23 et peut donc faire l'objet d'une instruction. Le récapitulatif des références cadastrales est repris en annexe. Ces parcelles sont actuellement mises en valeur par Monsieur DENIS Alain à ENQUIN LEZ GUINEGATTE.

Des éléments renseignés dans votre demande, il apparaît que :

- vous exploiterez après opération une surface de 5 ha 97 a 56 ca inférieure au seuil de contrôle de 70 ha,
- vous remplissez la condition de capacité professionnelle,
- vous êtes pluriactif et vos revenus extra-agricoles sont inférieurs à 3120 fois le montant horaire du SMIC,
- votre opération ne compromet pas la viabilité de l'exploitation du preneur en place

Au regard de l'article L. 331-2 du code rural et de la pêche maritime, je vous informe que compte tenu des éléments que vous m'avez communiqués, il apparaît que votre demande n'est pas soumise à autorisation préalable au titre de la réglementation relative au contrôle des structures.

Par conséquent, aucune autorisation d'exploiter ne sera tacitement délivrée au sens du dernier alinéa du III de l'article R. 331-6 du même code.

L'opération correspondante peut donc être réalisée librement sous réserve de recueillir l'accord des propriétaires pour exploiter les parcelles concernées sans préjudice de l'application du statut des fermages.

Les services de la Direction départementale des territoires et de la mer du Pas-de-Calais restent à votre disposition pour tout renseignement que vous jugeriez utile.

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France**  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

1/3

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à Amiens, le 03/01/24

Pour le préfet, par subdélégation,  
La chargée de mission foncier contrôle des structures  
du service régional de la performance économique  
et environnementale des entreprises



Blandine CUVELLIER

Cette décision peut être contestée dans les deux mois auprès du tribunal administratif compétent, par voie postale en recommandé avec avis de réception ou sur place contre horodatage ou via l'application télérecours citoyen accessible sur le site [www.-telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France**  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

2/3

**Références cadastrales des biens objet de la demande**  
**n°62-23561**

Dénomination et commune du demandeur :

**Monsieur REBERGUE Alexandre** demeurant à **ENQUIN LEZ GUINEGATTE** a déposé une demande non soumise à autorisation préalable d'exploiter pour une surface de : 5 ha 97 a 56 ca .

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Superficie (ha)</b>
62145 ENQUIN-LEZ-GUINEGATTE	000 ZA 44	0.2640
62145 ENQUIN-LEZ-GUINEGATTE	000 ZA 48	0.5670
62145 ENQUIN-LEZ-GUINEGATTE	000 ZA 45	0.1006
62145 ENQUIN-LEZ-GUINEGATTE	000 ZA 46	0.1233
62145 ENQUIN-LEZ-GUINEGATTE	000 ZA 47	0.1615
62145 ENQUIN-LEZ-GUINEGATTE	000 ZA 55	3.4128
62145 ENQUIN-LEZ-GUINEGATTE	000 ZA 42	0.3109
62145 ENQUIN-LEZ-GUINEGATTE	294 ZK 1	0.8930
62145 ENQUIN-LEZ-GUINEGATTE	000 C 230	0.1425

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France**  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

DRAAF

R32-2024-01-03-00026

Contrôle des structures - Demande non soumise  
à autorisation préalable d'exploiter - RICHARD  
Doriane



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Service régional de la performance  
économique et environnementale des  
entreprises

Service instructeur :  
DDTM du Pas-de-Calais ,  
Service économie agricole

Réf.: 62-23503  
Réf DRAAF : 12

**Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt**

**Madame RICHARD Doriane  
921 route d'outtersteene  
59270 METEREN**

**Objet : Contrôle des structures – Demande non-soumise à autorisation préalable  
Réf. : Article L. 331-2 et R. 331-6 III du code rural et de la pêche maritime**

Madame,

Nous avons réceptionné le 17/10/23, une demande d'autorisation préalable d'exploiter pour une surface de 4 ha 45 a 77 ca dans le cadre de votre installation. Cette demande a été enregistrée complète le 17/10/23 et peut donc faire l'objet d'une instruction. Le récapitulatif des références cadastrales est repris en annexe. Ces parcelles sont actuellement mises en valeur par Monsieur TRINELLE Denis à LESTREM.

Des éléments renseignés dans votre demande, il apparaît que :

- vous exploiterez après opération une surface de 4 ha 45 a 77 ca inférieure au seuil de contrôle de 70 ha,
- vous remplissez la condition de capacité professionnelle,
- vous êtes pluriactive et vos revenus extra-agricoles sont inférieurs à 3120 fois le montant horaire du SMIC,
- votre opération ne compromet pas la viabilité de l'exploitation du preneur en place

Au regard de l'article L. 331-2 du code rural et de la pêche maritime, je vous informe que compte tenu des éléments que vous m'avez communiqués, il apparaît que votre demande n'est pas soumise à autorisation préalable au titre de la réglementation relative au contrôle des structures.

Par conséquent, aucune autorisation d'exploiter ne sera tacitement délivrée au sens du dernier alinéa du III de l'article R. 331-6 du même code.

L'opération correspondante peut donc être réalisée librement sous réserve de recueillir l'accord des propriétaires pour exploiter les parcelles concernées sans préjudice de l'application du statut des fermages.

Les services de la Direction départementale des territoires et de la mer du Pas-de-Calais restent à votre disposition pour tout renseignement que vous jugeriez utile.

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France**  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

1/3

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à Amiens, le 03/01/24

Pour le préfet, par subdélégation,  
La chargée de mission foncier contrôle des structures  
du service régional de la performance économique  
et environnementale des entreprises



Blandine CUVELLIER

Cette décision peut être contestée dans les deux mois auprès du tribunal administratif compétent, par voie postale en recommandé avec avis de réception ou sur place contre horodatage ou via l'application télérecours citoyen accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France**  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

2/3

**Références cadastrales des biens objet de la demande**  
**n°62-23503**

Dénomination et commune du demandeur :

**Madame RICHARD Doriane** demeurant à **METEREN** a déposé une demande non soumise à autorisation préalable d'exploiter pour une surface de: 4 ha 45 a 77 ca .

Communes	Références cadastrales	Superficie
LA GORGUE	OA1949	ha 46 a 49 ca
	OA1830	ha 44 a 67 ca
	OA1519	ha 27 a 59 ca
	OA1945	1 ha 08 a 74 ca
	OA1948	ha 77 a 20 ca
	OA1826	ha 35 a 28 ca
	OA1825	ha 18 a 20 ca
	OA1829	ha 38 a 00 ca
	OA4835	ha 11 a 70 ca
	OA1936	ha 37 a 90 ca

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France**  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

3/3

DRAAF

R32-2024-01-03-00027

Contrôle des structures - Demande non soumise  
à autorisation préalable d'exploiter - ROCHE  
Aurélie



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Service régional de la performance  
économique et environnementale des  
entreprises

Service instructeur :  
DDTM du Pas-de-Calais ,  
Service économie agricole

Réf.: 62-23516  
Réf DRAAF : 9

**Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt**

**Madame ROCHE Aurélie**  
**544 rue de cassel**  
**62129 ECQUES**

**Objet : Contrôle des structures – Demande non-soumise à autorisation préalable**

**Réf. : Article L. 331-2 et R. 331-6 III du code rural et de la pêche maritime**

Madame,

Nous avons réceptionné le 26/10/23, une demande d'autorisation préalable d'exploiter pour une surface de 8 ha 69 a 11 ca dans le cadre de l'agrandissement de votre exploitation individuelle. Cette demande a été enregistrée complète le 30/10/23 et peut donc faire l'objet d'une instruction. Le récapitulatif des références cadastrales est repris en annexe. Ces parcelles sont actuellement mises en valeur par L'EARL BLONDEL représentée par Monsieur BLONDEL Jean-Paul à ECQUES.

Des éléments renseignés dans votre demande, il apparaît que :

- vous exploiterez après opération une surface de 8 ha 69 a 11 ca inférieure au seuil de contrôle de 70 ha,
- vous remplissez la condition de capacité professionnelle,
- vous êtes pluriactive et vos revenus extra-agricoles sont inférieurs à 3120 fois le montant horaire du SMIC,
- les parcelles sollicitées sont situées à moins de 20 km du siège de votre exploitation,

Au regard de l'article L. 331-2 du code rural et de la pêche maritime, je vous informe que compte tenu des éléments que vous m'avez communiqués, il apparaît que votre demande n'est pas soumise à autorisation préalable au titre de la réglementation relative au contrôle des structures.

Par conséquent, aucune autorisation d'exploiter ne sera tacitement délivrée au sens du dernier alinéa du III de l'article R. 331-6 du même code.

L'opération correspondante peut donc être réalisée librement sous réserve de recueillir l'accord des propriétaires pour exploiter les parcelles concernées sans préjudice de l'application du statut des fermages.

Les services de la Direction départementale des territoires et de la mer du Pas-de-Calais restent à votre disposition pour tout renseignement que vous jugeriez utile.

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France**  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

1/3

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à Amiens, le 03/01/24

Pour le préfet, par subdélégation,  
La chargée de mission foncier contrôle des structures  
du service régional de la performance économique  
et environnementale des entreprises



Blandine CUVELLIER

Cette décision peut être contestée dans les deux mois auprès du tribunal administratif compétent, par voie postale en recommandé avec avis de réception ou sur place contre horodatage ou via l'application télérecours citoyen accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France**  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

2/3

**Références cadastrales des biens objet de la demande**  
**n°62-23516**

Dénomination et commune du demandeur :

**Madame ROCHE Aurélie** demeurant à **ECQUES** a déposé une demande non soumise à autorisation préalable d'exploiter pour une surface de : 8 ha 69 a 11 ca .

Communes	Références cadastrales	Superficie
ECQUES	ZA218	3 ha 28 a 20 ca
	ZA217	ha 70 a 53 ca
	ZA216	2 ha 01 a 64 ca
	ZC22	2 ha 68 a 74 ca

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France**  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

DRAAF

R32-2024-01-03-00028

Contrôle des structures - Demande non soumise  
à autorisation préalable d'exploiter - VIENNE  
Steve



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Service régional de la performance  
économique et environnementale des  
entreprises

Service instructeur :  
DDTM du Pas-de-Calais ,  
Service économie agricole

Réf.: 62-23507  
Réf DRAAF : 2

**Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt**

**Monsieur VIENNE Steve**  
**19 rue de st pol**  
**62130 BEAUVOIS**

**Objet : Contrôle des structures – Demande non-soumise à autorisation préalable**  
**Réf. : Article L. 331-2 et R. 331-6 III du code rural et de la pêche maritime**

Monsieur,

Nous avons réceptionné le 20/10/23, une demande d'autorisation préalable d'exploiter pour une surface de 3 ha 33 a 46 ca dans le cadre de votre installation. Cette demande a été enregistrée complète le 20/10/23 et peut donc faire l'objet d'une instruction. Le récapitulatif des références cadastrales est repris en annexe. Ces parcelles sont actuellement libres d'occupation.

Des éléments renseignés dans votre demande, il apparaît que :

- vous exploiterez après opération une surface de 3 ha 33 a 46 ca inférieure au seuil de contrôle de 70 ha,
- vous remplissez la condition de capacité professionnelle,
- vous êtes pluriactif et vos revenus extra-agricoles sont inférieurs à 3120 fois le montant horaire du SMIC,
- votre opération ne compromet pas la viabilité de l'exploitation du preneur en place

Au regard de l'article L. 331-2 du code rural et de la pêche maritime, je vous informe que compte tenu des éléments que vous m'avez communiqués, il apparaît que votre demande n'est pas soumise à autorisation préalable au titre de la réglementation relative au contrôle des structures.

Par conséquent, aucune autorisation d'exploiter ne sera tacitement délivrée au sens du dernier alinéa du III de l'article R. 331-6 du même code.

L'opération correspondante peut donc être réalisée librement sous réserve de recueillir l'accord des propriétaires pour exploiter les parcelles concernées sans préjudice de l'application du statut des fermages.

Les services de la Direction départementale des territoires et de la mer du Pas-de-Calais restent à votre disposition pour tout renseignement que vous jugeriez utile.

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France**  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à Amiens, le 03/01/24

Pour le préfet, par subdélégation,  
La chargée de mission foncier contrôle des structures  
du service régional de la performance économique  
et environnementale des entreprises



Blandine CUVELLIER

Cette décision peut être contestée dans les deux mois auprès du tribunal administratif compétent, par voie postale en recommandé avec avis de réception ou sur place contre horodatage ou via l'application télérecours citoyen accessible sur le site [www.-telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France**  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

2/3

**Références cadastrales des biens objet de la demande  
n°62-23507**

Dénomination et commune du demandeur :

**Monsieur VIENNE Steve** demeurant à **BEAUVOIS** a déposé une demande non soumise à autorisation préalable d'exploiter pour une surface de : 3 ha 33 a 46 ca .

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Superficie (ha)</b>
62130 CROISSETTE	000 OB 151	0.7230
62130 CROISSETTE	000 OB 161	0.2830
62130 CROISSETTE	000 OB 647	0.0211
62130 CROISSETTE	000 OB 644	0.0728
62130 CROISSETTE	000 OB 657	0.0187
62130 CROISSETTE	000 OB 152	0.0850
62310 PLANQUES	000 OB 225	1.4185
62310 PLANQUES	000 OB 224	0.7125

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France**  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

DRAAF

R32-2024-01-03-00038

Contrôle des structures - Rescrit - EARL LES  
PRAIRIES DE L ERMITAGE.odt



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt  
des Hauts-de-France**

**Service régional de la performance  
économique et environnementale des  
entreprises  
Service instructeur :  
DDTM du Pas-de-Calais  
Service économie agricole**

Réf. :62-23494  
Réf. DRAAF : 5

**Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt**

Monsieur LECOMTE Benoît  
EARL LES PRAIRIES DE L'ERMITAGE  
53 rue de la Vangerie  
62840 LAVENTIE

**Objet :** prise de position formelle sur un projet relevant du contrôle des structures des exploitations agricoles

**Réf. :** article L. 331-4-1 à L. 331-4-3 et R. 331-16 du code rural et de la pêche maritime

Par courrier enregistré par mes services le 23/10/23, vous m'avez fait parvenir une demande de prise de position formelle quant au régime d'autorisation, de déclaration ou d'opération libre applicable au projet susceptible d'entraîner la modification de la structure d'une exploitation agricole que vous envisagez, et consistant en votre installation au sein de l'EARL sans autre modification.

Des éléments renseignés dans votre demande, il apparaît que :

- vous exploiterez après opération une surface de 15 ha 34 a 04 ca inférieure au seuil de contrôle de 70 ha,
- vous remplissez la condition de capacité professionnelle,
- vous êtes pluriactif et vos revenus extra-agricoles sont inférieurs à 3120 fois le montant horaire du SMIC,

Aussi, au regard de la législation du contrôle des structures des exploitations agricoles en vigueur à ce jour et du SDREA de la région des Hauts-de-France arrêté le 13 juillet 2022, fixant notamment le seuil de soumission à autorisation préalable d'exploiter à 70 ha, il apparaît que votre projet ne relève pas du régime de l'autorisation préalable et peut donc librement être réalisé.

La présente prise de position cesse de produire ses effets en cas de changement de la réglementation au vu de laquelle votre saisine a été appréciée, si votre situation ou celle de votre exploitation ne correspond plus aux informations fournies ou s'il est démontré que la position ainsi prise repose sur des informations que vous avez transmises erronées.

Elle sera notifiée au(x) preneur(s) en place concerné(s) par les parcelles visées par votre projet. Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région et affichée en mairie de la ou des communes sur lesquelles sont situés les biens concernés.

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France**  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

La présente décision peut être contestée dans les 2 mois suivant sa notification devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Fait à Amiens, le 03/01/24

Pour le préfet, par subdélégation,  
La chargée de mission foncier contrôle des structures  
du service régional de la performance économique  
et environnementale des entreprises



Blandine CUVELLIER

**Références cadastrales des biens objet de la demande**

**n°62-23494**

**Monsieur LECOMTE Benoît** demeurant à **LAVENTIE** a déposé une demande de position formelle sur un projet relevant du contrôle des structures des exploitations agricoles pour : 15 ha 34 a 04 ca

<b>DESIGNATION CADASTRALE DES TERRES</b>														
<b>COMPTES PROPRIETAIRES</b>				<b>IDENTIFICATION DES PARCELLES</b>								<b>SUPERFICIE</b>		
<b>DEPT</b>	<b>COM</b>	<b>L</b>	<b>NUMERO</b>	<b>PREFIXE</b>	<b>SECTION</b>	<b>NUMERO PLAN</b>	<b>BTQ</b>	<b>Sub.Fisc</b>	<b>CLASSE</b>	<b>Groupe Culture</b>	<b>ANT</b>	<b>CULT CAD</b>	<b>Ha</b>	<b>A Ca</b>
62	491	D	00324		A	0824			01	P			068	98
					A	0828			01	T			005	20
					B	0037			01	J			002	10
					B	0040			01	J			005	05
					B	0041			01	P			182	85
					B	0048	A	01	P			707	34	
					B	0049			01	T			144	62
					B	0051			01	T			027	80
					B	0052			01	T			043	00
					B	0053			01	T			013	30
					B	0125			02	T			041	80
					B	0126			02	T			240	50
					B	0841			01	T			051	50

**COMMUNE DE LAVENTIE**

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France**  
 518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
 courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

DRAAF

R32-2024-01-03-00029

Contrôle des structures - Rescrit - ALISSE  
Sétphane.odt



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt  
des Hauts-de-France**

**Service régional de la performance  
économique et environnementale des  
entreprises  
Service instructeur :  
DDTM du Pas-de-Calais  
Service économie agricole**

Réf. :62-23517  
Réf. DRAAF : 10

**Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt**

Monsieur ALLISSE Stéphane  
75 rue de wailly  
62310 COUPELLE VIEILLE

**Objet :** prise de position formelle sur un projet relevant du contrôle des structures des exploitations agricoles

**Réf. :** article L. 331-4-1 à L. 331-4-3 et R. 331-16 du code rural et de la pêche maritime

Par courrier enregistré par mes services le 31/10/2023, vous m'avez fait parvenir une demande de prise de position formelle quant au régime d'autorisation, de déclaration ou d'opération libre applicable au projet susceptible d'entraîner la modification de la structure d'une exploitation agricole que vous envisagez, et consistant en un agrandissement.

Des éléments renseignés dans votre demande, il apparaît que :

- vous exploiterez après opération une surface de 45 ha 31 a 45 ca inférieure au seuil de contrôle de 70 ha,
- vous remplissez la condition de capacité professionnelle,
- vous êtes pluriactif et vos revenus extra-agricoles sont inférieurs à 3120 fois le montant horaire du SMIC,
- les parcelles sollicitées sont situées à moins de 20 km du siège de votre exploitation,
- votre opération ne compromet pas la viabilité de l'exploitation du preneur en place

Aussi, au regard de la législation du contrôle des structures des exploitations agricoles en vigueur à ce jour et du SDREA de la région des Hauts-de-France arrêté le 13 juillet 2022, fixant notamment le seuil de soumission à autorisation préalable d'exploiter à 70 ha, il apparaît que votre projet ne relève pas du régime de l'autorisation préalable et peut donc librement être réalisé.

La présente prise de position cesse de produire ses effets en cas de changement de la réglementation au vu de laquelle votre saisine a été appréciée, si votre situation ou celle de votre exploitation ne correspond plus aux informations fournies ou s'il est démontré que la position ainsi prise repose sur des informations que vous avez transmises erronées.

Elle sera notifiée au(x) preneur(s) en place concerné(s) par les parcelles visées par votre projet. Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région et affichée en mairie de la ou des communes sur lesquelles sont situés les biens concernés.

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France**  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

La présente décision peut être contestée dans les 2 mois suivant sa notification devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Fait à Amiens, le 03/01/24

Pour le préfet, par subdélégation,  
La chargée de mission foncier contrôle des structures  
du service régional de la performance économique  
et environnementale des entreprises



Blandine CUVELLIER

**Références cadastrales des biens objet de la demande**  
**n°62-23517**

**Monsieur ALLISSE Stéphane** demeurant à **COUPELLE VIEILLE** a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 1,5945 ha

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Superficie</b>
DENNEBROEUCQ	ZB114	1 ha 59 a 45 ca

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France**  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

DRAAF

R32-2024-01-03-00031

Contrôle des structures - Rescrit - DEVIENNE  
Jérémy.odt



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt**

Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt  
des Hauts-de-France

Service régional de la performance  
économique et environnementale des  
entreprises

Service instructeur :  
DDTM du Pas-de-Calais  
Service économie agricole

Monsieur DEVIENNE Jérémy  
12 rue Théophile Gauthier  
62100 CALAIS

Réf. :62-23527  
Réf. DRAAF : 13

**Objet :** prise de position formelle sur un projet relevant du contrôle des structures des exploitations agricoles

**Réf. :** article L. 331-4-1 à L. 331-4-3 et R. 331-16 du code rural et de la pêche maritime

Par courrier enregistré par mes services le 30/10/23, vous m'avez fait parvenir une demande de prise de position formelle quant au régime d'autorisation, de déclaration ou d'opération libre applicable au projet susceptible d'entraîner la modification de la structure d'une exploitation agricole que vous envisagez, et consistant en votre installation.

Des éléments renseignés dans votre demande, il apparaît que :

- vous exploiterez après opération une surface de 1 ha 75 a 80 ca inférieure au seuil de contrôle de 70 ha,
- vous remplissez la condition de capacité professionnelle,
- vous n'êtes pas pluriactif

Aussi, au regard de la législation du contrôle des structures des exploitations agricoles en vigueur à ce jour et du SDREA de la région des Hauts-de-France arrêté le 13 juillet 2022, fixant notamment le seuil de soumission à autorisation préalable d'exploiter à 70 ha, il apparaît que votre projet ne relève pas du régime de l'autorisation préalable et peut donc librement être réalisé.

La présente prise de position cesse de produire ses effets en cas de changement de la réglementation au vu de laquelle votre saisine a été appréciée, si votre situation ou celle de votre exploitation ne correspond plus aux informations fournies ou s'il est démontré que la position ainsi prise repose sur des informations que vous avez transmises erronées.

Elle sera notifiée au(x) preneur(s) en place concerné(s) par les parcelles visées par votre projet. Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région et affichée en mairie de la ou des communes sur lesquelles sont situés les biens concernés.

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France**  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

La présente décision peut être contestée dans les 2 mois suivant sa notification devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Fait à Amiens, le 03/01/24

Pour le préfet, par subdélégation,  
La chargée de mission foncier contrôle des structures  
du service régional de la performance économique  
et environnementale des entreprises



Blandine CUVELLIER

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France**  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

2/3

**Références cadastrales des biens objet de la demande**  
**n°62-23527**

**Monsieur DEVIENNE Jérémy** demeurant à **CALAIS** a déposé une de prise formelle sur un projet relevant du contrôle des structures pour : 1 ha 75 a 80 ca

Communes	Références cadastrales	Superficie
BAZINGHEM	B003 – partie nord	ha 82 a 30 ca
	B004 -partie nord et nord ouest	ha 57 a 90 ca
	B005 – partie nord	3560



DRAAF

R32-2024-01-03-00032

Contrôle des structures - Rescrit - DUMAINE  
Jean-Pierre.odt



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt**

**Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt  
des Hauts-de-France**

**Service régional de la performance  
économique et environnementale des  
entreprises  
Service instructeur :  
DDTM du Pas-de-Calais  
Service économie agricole**

Monsieur DUMAINE Jean-Pierre  
4 rue de la Gare  
62250 WACQUINGHEN

Réf. :62-23536  
Réf. DRAAF : 24

**Objet** : prise de position formelle sur un projet relevant du contrôle des structures des exploitations agricoles

**Réf.** : article L. 331-4-1 à L. 331-4-3 et R. 331-16 du code rural et de la pêche maritime

Par courrier enregistré par mes services le 20/11/23, vous m'avez fait parvenir une demande de prise de position formelle quant au régime d'autorisation, de déclaration ou d'opération libre applicable au projet susceptible d'entraîner la modification de la structure d'une exploitation agricole que vous envisagez, et consistant en un agrandissement.

Des éléments renseignés dans votre demande, il apparaît que :

- vous exploiterez après opération une surface de 46,9316 ha inférieure au seuil de contrôle de 70 ha,
- vous remplissez la condition de capacité professionnelle,
- vous n'êtes pas pluriactif
- les parcelles sollicitées sont situées à moins de 20 km du siège de votre exploitation,

Aussi, au regard de la législation du contrôle des structures des exploitations agricoles en vigueur à ce jour et du SDREA de la région des Hauts-de-France arrêté le 13 juillet 2022, fixant notamment le seuil de soumission à autorisation préalable d'exploiter à 70 ha, il apparaît que votre projet ne relève pas du régime de l'autorisation préalable et peut donc librement être réalisé.

La présente prise de position cesse de produire ses effets en cas de changement de la réglementation au vu de laquelle votre saisine a été appréciée, si votre situation ou celle de votre exploitation ne correspond plus aux informations fournies ou s'il est démontré que la position ainsi prise repose sur des informations que vous avez transmises erronées.

Elle sera notifiée au(x) preneur(s) en place concerné(s) par les parcelles visées par votre projet. Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région et affichée en mairie de la ou des communes sur lesquelles sont situés les biens concernés.

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France**  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

La présente décision peut être contestée dans les 2 mois suivant sa notification devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Fait à Amiens, le 03/01/24

Pour le préfet, par subdélégation,  
La chargée de mission foncier contrôle des structures  
du service régional de la performance économique  
et environnementale des entreprises



Blandine CUVELLIER

**Références cadastrales des biens objet de la demande**  
**n°62-23536**

**Monsieur DUMAINE Jean-Pierre** demeurant à **WACQUINGHEN** a déposé une demande prise de position formelle sur un projet relevant du contrôle des structures des exploitations agricoles pour : 10,8156 ha

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Superficie</b>
MANINGHEN HENNE	A74	ha 32 a 10 ca
WIERRE EFFROY	A153	1 ha 34 a 12 ca
	A154	1 ha 35 a 04 ca
	A155	1 ha 89 a 30 ca
	A156	2 ha 88 a 20 ca
	A157	2 ha 60 a 40 ca

DRAAF

R32-2024-01-03-00033

Contrôle des structures - Rescrit - EARL  
DEHURTEVENT.odt



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt  
des Hauts-de-France**

**Service régional de la performance  
économique et environnementale des  
entreprises  
Service instructeur :  
DDTM du Pas-de-Calais  
Service économie agricole**

Réf. :62-23535  
Réf. DRAAF : 16

**Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt**

EARL DEHURTEVENT

Monsieur DEHURTEVENT Benoît  
613 rue du Général De Gaulle  
62120 SAINT AUGUSTIN

**Objet** : prise de position formelle sur un projet relevant du contrôle des structures des exploitations agricoles

**Réf.** : article L. 331-4-1 à L. 331-4-3 et R. 331-16 du code rural et de la pêche maritime

Par courrier enregistré par mes services le 21/12/23, vous m'avez fait parvenir une demande de prise de position formelle quant au régime d'autorisation, de déclaration ou d'opération libre applicable au projet susceptible d'entraîner la modification de la structure d'une exploitation agricole que vous envisagez, et consistant en un agrandissement.

Des éléments renseignés dans votre demande, il apparaît que :

- vous exploiterez après opération une surface de 68,3370 ha inférieure au seuil de contrôle de 70 ha,
- vous remplissez la condition de capacité professionnelle,
- vous n'êtes pas pluriactif,
- les parcelles sollicitées sont situées à moins de 20 km du siège de votre exploitation.

Aussi, au regard de la législation du contrôle des structures des exploitations agricoles en vigueur à ce jour et du SDREA de la région des Hauts-de-France arrêté le 13 juillet 2022, fixant notamment le seuil de soumission à autorisation préalable d'exploiter à 70 ha, il apparaît que votre projet ne relève pas du régime de l'autorisation préalable et peut donc librement être réalisé.

La présente prise de position cesse de produire ses effets en cas de changement de la réglementation au vu de laquelle votre saisine a été appréciée, si votre situation ou celle de votre exploitation ne correspond plus aux informations fournies ou s'il est démontré que la position ainsi prise repose sur des informations que vous avez transmises erronées.

Elle sera notifiée au(x) preneur(s) en place concerné(s) par les parcelles visées par votre projet. Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région et affichée en mairie de la ou des communes sur lesquelles sont situés les biens concernés.

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France**  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

La présente décision peut être contestée dans les 2 mois suivant sa notification devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Fait à Amiens, le 03/01/24

Pour le préfet, par subdélégation,  
La chargée de mission foncier contrôle des structures  
du service régional de la performance économique  
et environnementale des entreprises



Blandine CUVELLIER

**Références cadastrales des biens objet de la demande**  
**n°62-23535**

Dénomination et commune du demandeur : **EARL DEHURTEVENT**

**Monsieur DEHURTEVENT Benoît** demeurant à **SAINT AUGUSTIN** a déposé une demande de position formelle sur un projet relevant du contrôle des structures des exploitations agricoles pour : 26,8518 ha

Communes	Références cadastrales	Superficie
THEROUANNE	ZE22	3 ha 35 a 69 ca
	ZE23	1 ha 33 a 61 ca
MAMETZ	ZA107	1 ha 12 a 60 ca
	ZA96	ha 40 a 70 ca
	ZA105	1 ha 06 a 40 ca
	ZA126	1 ha 63 a 30 ca
	ZA127	ha 51 a 10 ca
	ZA128	1 ha 03 a 90 ca
	ZA129	ha 62 a 60 ca
	ZA130	1 ha 03 a 90 ca
	ZA131	1 ha 27 a 90 ca
	ZA132	1 ha 72 a 10 ca
	ZA133	4 ha 36 a 70 ca
	ZA134	ha 62 a 40 ca
	ZB61	ha 56 a 70 ca
	ZB62	1 ha 10 a 60 ca
	ZB65	ha 83 a 30 ca
	ZB66	ha 67 a 70 ca
	ZB80	ha 56 a 00 ca
	ZB16	2 ha 25 a 10 ca
	E249	ha 1 a 55 ca
	E253	ha 29 a 15 ca
	E250	ha 1 a 35 ca
	E254	ha 29 a 15 ca
	ZA0168	ha 11 a 68 ca

DRAAF

R32-2024-01-03-00034

Contrôle des structures - Rescrit - EARL DU  
BOURG.odt



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt  
des Hauts-de-France**

**Service régional de la performance  
économique et environnementale des  
entreprises  
Service instructeur :  
DDTM du Pas-de-Calais  
Service économie agricole**

Réf. :62-23539  
Réf. DRAAF : 27

**Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt**

Monsieur GARCIA Mathieu  
EARL DU BOURG

Monsieur POLY Samuel et Monsieur  
GARCIA Mathieu  
100 rue du Beaucamp  
62720 WIERRE EFFROY

**Objet** : prise de position formelle sur un projet relevant du contrôle des structures des exploitations agricoles

**Réf.** : article L. 331-4-1 à L. 331-4-3 et R. 331-16 du code rural et de la pêche maritime

Par courrier enregistré par mes services le 27/11/23, vous m'avez fait parvenir une demande de prise de position formelle quant au régime d'autorisation, de déclaration ou d'opération libre applicable au projet susceptible d'entraîner la modification de la structure d'une exploitation agricole que vous envisagez, et consistant en :

- l'installation de Monsieur GARCIA Mathieu au sein de l'EARL DU BOURG en qualité d'associé exploitant.

Des éléments renseignés dans votre demande, il apparaît que :

- Monsieur GARCIA Mathieu remplit la condition de capacité professionnelle,  
- Monsieur GARCIA Mathieu est pluriactif et ses revenus extra-agricoles sont inférieurs à 3120 fois le montant horaire du SMIC,  
Monsieur GARCIA Mathieu exploitera une superficie de 62,1287 ha exploitée par l'EARL dont les références cadastrales sont reprises en annexe,

- l'agrandissement de l'EARL DU BOURG

Des éléments renseignés dans votre demande, il apparaît que :

- l'EARL DU BOURG, composée de Monsieur POLY Samuel et de Monsieur GARCIA Mathieu exploitera après opération une surface de 67,3515 ha inférieure au seuil de contrôle de 70 ha,  
- les parcelles sollicitées sont situées à moins de 20 km du siège de votre exploitation,

Aussi, au regard de la législation du contrôle des structures des exploitations agricoles en vigueur à ce jour et du SDREA de la région des Hauts-de-France arrêté le 13 juillet 2022, fixant notamment le seuil de soumission à autorisation préalable d'exploiter à 70 ha, il apparaît que votre projet ne relève pas du régime de l'autorisation préalable et peut donc librement être réalisé.

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France**  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

La présente prise de position cesse de produire ses effets en cas de changement de la réglementation au vu de laquelle votre saisine a été appréciée, si votre situation ou celle de votre exploitation ne correspond plus aux informations fournies ou s'il est démontré que la position ainsi prise repose sur des informations que vous avez transmises erronées.

Elle sera notifiée au(x) preneur(s) en place concerné(s) par les parcelles visées par votre projet. Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région et affichée en mairie de la ou des communes sur lesquelles sont situés les biens concernés.

La présente décision peut être contestée dans les 2 mois suivant sa notification devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Fait à Amiens, le 03/01/24

Pour le préfet, par subdélégation,  
La chargée de mission foncier contrôle des structures  
du service régional de la performance économique  
et environnementale des entreprises

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'B' with a cross inside, followed by a horizontal line.

Blandine CUVELLIER

**Références cadastrales des biens objet de la demande**  
**n°62-23539**

**EARL DU BOURG** représentée par **Monsieur POLY Samuel** et **Monsieur GARCIA Mathieu** demurant à **WIERRE EFFROY** a déposé une demande prise de position formelle sur un projet relevant du contrôle des structures des exploitations agricoles pour : 62,1287ha dans le cadre de l'installation de Monsieur GARCIA Mathieu au sein de l'EARL :

DESIGNATION CADASTRALE DES TERRES															
COMPTES PROPRIETAIRES				IDENTIFICATION DES PARCELLES						SUPERFICIE					
DEPT	COM	L	NUMERO	PREFIXE	SECTION	NUMERO PLAN	BTO	Sub-Finc	CLASSE	Groupes Culturels	ANT	CULT CAD	Ha	A	Ca
62	889	C	00032	O		C 0128		J 01	T				36080		
						C 0128		K 02	T				36080		
						C 0128		L 03	T				36080		
						C 0275		A 02	P				13730		
						C 0281		03	P				24680		
						C 0282		03	T				13513		
						C 0334		01	P				21376		
						C 0439		03	P				09822		
						C 0443		03	P				27310		
						C 0457		J 02	T				24814		
						C 0457		K 03	T				24815		
								<b>* TOTAL DU COMPTE =</b>					<b>268300</b>		
62	889	D	00224		A	0621		04	T				00319		
								<b>* TOTAL DU COMPTE =</b>					<b>00319</b>		
62	889	D	00226		C	0352		04	P				16084		
						C 0353		04	P				14420		
						C 0354		04	P				01291		
						C 0355		03	T				48420		
						C 0356		04	T				19773		
						C 0357		04	P				18316		
						C 0358		04	T				20050		
								<b>* TOTAL DU COMPTE =</b>					<b>138354</b>		

DESIGNATION CADASTRALE DES TERRES															
COMPTES PROPRIETAIRES				IDENTIFICATION DES PARCELLES						SUPERFICIE					
DEPT	COM	L	NUMERO	PREFIXE	SECTION	NUMERO PLAN	BTO	Sub-Finc	CLASSE	Groupes Culturels	ANT	CULT CAD	Ha	A	Ca
62	889	L	00161		C	0001		02	T				03360		
								<b>* TOTAL DU COMPTE =</b>					<b>03360</b>		
62	889	P	00015		C	0016		J 03	T				12560		
						C 0016		K 04	T				12560		
						C 0505		03	P				10188		
						C 0513		03	P				08241		
						C 0514		03	P				12072		
						C 0857		03	T				00482		
						C 0858		03	T				00468		
						C 0859		03	T				36486		
								<b>* TOTAL DU COMPTE =</b>					<b>93057</b>		
62	889	P	00052		A	0291		A 03	T				09037		
						A 0495		03	P				04360		
						A 0512		04	T				20046		
						A 0622		J 03	T				12076		
						A 0622		K 03	T				24154		
						A 0629		04	T				02130		
						C 0112		01	T				06090		
						C 0127		01	T				09761		
								<b>* TOTAL DU COMPTE =</b>					<b>87654</b>		
62	889	S	00037	O	B	0101		04	P				30243		
								<b>* TOTAL DU COMPTE =</b>					<b>30243</b>		
								<b>* TOTAL COMMUNE DE WIERRE EFFROY</b>					<b>621287</b>		
								<b>Parcellaire total</b>					<b>621287</b>		
								<b>Total D.F. des terres taxées</b>					<b>621287</b>		

Direction Régionale de l'Alin  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-f...](mailto:srpe.draaf-hauts-de-f...)

03 22 33 55 50

**EARL DU BOURG** représentée par **Monsieur POLY Samuel et Monsieur GARCIA Mathieu** demeurant à **WIERRE EFFROY** a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : l'agrandissement de 5,2228 ha provenant de l'exploitation individuelle de Monsieur GARCIA Mathieu

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Superficie</b>
CREMAREST	A0196	ha 69 a 10 ca
	A0197	1 ha 60 a 60 ca
	A0199	ha 50 a 08 ca
	A0200	ha 45 a 20 ca
	A0203	ha 61 a 90 ca
	A0205	1 ha 35 a 40 ca

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France**  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

DRAAF

R32-2024-01-03-00030

Contrôle des structures - Rescrit - EARL FERME  
DU PAYS DE L'ALLOEU.odt



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt  
des Hauts-de-France**

**Service régional de la performance  
économique et environnementale des  
entreprises  
Service instructeur :  
DDTM du Pas-de-Calais  
Service économie agricole**

Réf. :62-23519  
Réf. DRAAF : 18

**Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt**

Madame COURDENT Margaux  
EARL FERME DU PAYS DE L'ALLOEU  
40 rue des Viennes  
62840 LAVENTIE

**Objet :** prise de position formelle sur un projet relevant du contrôle des structures des exploitations agricoles

**Réf. :** article L. 331-4-1 à L. 331-4-3 et R. 331-16 du code rural et de la pêche maritime

Par courrier enregistré par mes services le 10/11/23, vous m'avez fait parvenir une demande de prise de position formelle quant au régime d'autorisation, de déclaration ou d'opération libre applicable au projet susceptible d'entraîner la modification de la structure d'une exploitation agricole que vous envisagez, et consistant en votre installation.

Des éléments renseignés dans votre demande, il apparaît que :

- vous exploiterez après opération une surface de 49,3575 ha inférieure au seuil de contrôle de 70 ha,
- vous remplissez la condition de capacité professionnelle,
- vous n'êtes pas pluriactif,

Aussi, au regard de la législation du contrôle des structures des exploitations agricoles en vigueur à ce jour et du SDREA de la région des Hauts-de-France arrêté le 13 juillet 2022, fixant notamment le seuil de soumission à autorisation préalable d'exploiter à 70 ha, il apparaît que votre projet ne relève pas du régime de l'autorisation préalable et peut donc librement être réalisé.

La présente prise de position cesse de produire ses effets en cas de changement de la réglementation au vu de laquelle votre saisine a été appréciée, si votre situation ou celle de votre exploitation ne correspond plus aux informations fournies ou s'il est démontré que la position ainsi prise repose sur des informations que vous avez transmises erronées.

Elle sera notifiée au(x) preneur(s) en place concerné(s) par les parcelles visées par votre projet. Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région et affichée en mairie de la ou des communes sur lesquelles sont situés les biens concernés.

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France**  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

La présente décision peut être contestée dans les 2 mois suivant sa notification devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Fait à Amiens, le 03/01/24

Pour le préfet, par subdélégation,  
La chargée de mission foncier contrôle des structures  
du service régional de la performance économique  
et environnementale des entreprises



Blandine CUVELLIER

**Références cadastrales des biens objet de la demande**  
n°62-23519

**EARL FERME DU PAYS DE L'ALLOEU** représentée par **Madame COURDENT Margaux** demeurant à **LAVENTIE** a déposé une demande de position formelle sur un projet relevant du contrôle des structures des exploitations agricoles pour : 49,3575 ha

DESIGNATION CADASTRALE DES TERRES															
COMPTES PROPRIETAIRES			IDENTIFICATION DES PARCELLES							SUPERFICIE					
DEPT	COM	L	NUMERO	PREFIXE	SECTION	NUMERO PLAN	BTO	QUALITE	CLASSE	FORME	AMT	CULT CAD	Ha	A	Ca
59	268	L	00860		A	2588		J 01	T				09935		
					A	2588		K 02	T				09935		
					A	2588		01	T				33811		
					B	1158		01	T				09620		
* TOTAL COMMUNE DE LA GORGUE													63301		
52	338	*	00229		AE	0006		01	T				11853		
* TOTAL COMMUNE DE FLEURBAIX													11853		
62	491	B	00335	O	B	0136		02	T				04710		
					B	0351		01	T				03510		
					E	0763		01	T				02560		
* TOTAL DU COMPTE =													10780		
62	491	B	00337	O	B	0249		01	T				05650		
					B	0621		01	T				02750		
* TOTAL DU COMPTE =													08600		
62	491	C	00173		B	0150		01	P				02740		
* TOTAL DU COMPTE =													02740		
62	491	C	00401		A	0748		01	T				09515		
					A	0790		01	T				01335		
					A	0751		01	T				08590		
					A	0794		01	P				03152		
					A	0905		01	P				02553		
					B	0015		01	T				06490		

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France**  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

DESIGNATION CADASTRALE DES TERRES																				
COMPTES PROPRIETAIRES			IDENTIFICATION DES PARCELLES								SUPERFICIE									
DEPT	COM	L	NUMERO	PREFIXE	SECTION	NUMERO PLAN	BITO	Sub.Fine	CLASSE	Groupe	CULTURE	ANT	CULT. CAD.	Ha	A. Ca					
																(1)				
62	491	C	0040:1		B	0016			01	T				053	20					
						0018			01	T			045	40						
						0025			01	P			046	30						
						0057			01	T			004	35						
						0058			02	P			011	25						
						0112			01	T			032	66						
						0127			02	P			171	80						
						0128			01	P			033	60						
						0129			01	P			062	50						
						0130			01	P			007	50						
						0131			01	P			044	60						
						0132			01	P			067	50						
						0134			02	T			016	10						
						0135			02	T			055	60						
						0142			02	T			169	00						
						0143			01	T			096	50						
						0145			01	T			030	00						
						0147			01	T			043	20						
						0148			01	P			042	70						
						0149			01	P			036	40						
						0153			01	T			134	40						
						0170			01	T			099	30						
						0248			01	T			047	60						
						0324			01	T			098	85						
						0383			01	T			004	80						
						0796			01	P			035	30						
						0799			A 01	P			099	69						
						0845			02	P			112	45						
						1061			01	T			049	90						
						1168			01	P			000	42						
						1169			01	P			077	08						
													* TOTAL DU COMPTE =	21	16	79				
						62	491	D	01122		B	1211			01	P			060	03
			* TOTAL DU COMPTE =	060	03															
62	491	F	00125	O	B	0141			02	T			057	23						
						0247			01	T		192	00							
									* TOTAL DU COMPTE =	249	23									
62	491	F	00207		C	0562		A	01	T			023	85						
						0567			01	P		044	30							
						1341			01	T		018	59							
									* TOTAL DU COMPTE =	086	74									

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

DESIGNATION CADASTRALE DES TERRES															
COMPTES PROPRIETAIRES				IDENTIFICATION DES PARCELLES							SUPERFICIE				
DEPT.	COM	L	NUMERO	PREFIXE	SECTION	NUMERO PLAN	BTO	Sub. Fac	CLASSE	Groupes Culturels	ANT	CULT CAD	Ha	A	Ca
			(1)												
62	491	F	00274	O	B	0752			02	T					020 67
									* TOTAL DU COMPTE =						020 67
62	491	G	00181		B	0362			01	T					042 80
									* TOTAL DU COMPTE =						042 80
62	491	L	00330	O	A	1687			01	T					112 15
									* TOTAL DU COMPTE =						112 15
62	491	L	00398	O	B	0245			01	T					112 80
					B	0851			01	T					065 35
					B	1127			01	T					103 18
									* TOTAL DU COMPTE =						281 33
62	491	L	00782	O	A	0584			01	T					209 30
					A	0567			02	T					047 50
					A	0574			01	T					044 80
									* TOTAL DU COMPTE =						301 60
62	491	M	00260		B	0202			01	T					051 20
					B	0242			01	T					048 65
					B	0323			01	T					016 00
									* TOTAL DU COMPTE =						115 65
62	491	M	00366		B	0824			01	P					042 96
									* TOTAL DU COMPTE =						042 96
62	491	M	00384		B	0364			01	T					015 40
									* TOTAL DU COMPTE =						015 40
62	491	P	00163	O	B	0843			02	T					037 30
									* TOTAL DU COMPTE =						037 30
62	491	P	00382	O	B	0109			01	P					021 90
									* TOTAL DU COMPTE =						021 90
62	491	T	00111		B	0378			01	P					051 70
									* TOTAL DU COMPTE =						051 70
62	491	T	00162	O	B	1212			J 01	P					148 68

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

DESIGNATION CADASTRALE DES TERRES														
COMPTES PROPRIETAIRES				IDENTIFICATION DES PARCELLES							SUPERFICIE			
DEPT	COM	L	NUMERO	PREFIXE	SECTION	NUMERO PLAN	BTO	Sub-Flec	CLASSE	Groupe Culturel	ANT	CULT CAD	Ha	A. Ca
62	451	T	00162	O	B	1212		K 02	P				148,68	
													* TOTAL DU COMPTE =	287,36
62	491	W	00119		B	0246		01	T				021,00	
													* TOTAL DU COMPTE =	021,00
62	491	Z	00118		B	0308		01	T				088,20	
													* TOTAL DU COMPTE =	088,20
													* TOTAL COMMUNE DE LAVENTIE	418,421
													Parcelles total	4935,75

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

DRAAF

R32-2024-01-03-00035

Contrôle des structures - Rescrit - EARL HOFMAN  
GUILLAUME.odt



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt  
des Hauts-de-France**

**Service régional de la performance  
économique et environnementale des  
entreprises  
Service instructeur :  
DDTM du Pas-de-Calais  
Service économie agricole**

Réf. :62-23572  
Réf. DRAAF : 30

**Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt**

EARL HOFMAN GUILLAUME

Monsieur HOFMAN Guillaume

13 rue de tortequesne

62490 NOYELLES-SOUS-BELLONNES

**Objet** : prise de position formelle sur un projet relevant du contrôle des structures des exploitations agricoles

**Réf.** : article L. 331-4-1 à L. 331-4-3 et R. 331-16 du code rural et de la pêche maritime

Par courrier enregistré par mes services le 27/11/23, vous m'avez fait parvenir une demande de prise de position formelle quant au régime d'autorisation, de déclaration ou d'opération libre applicable au projet susceptible d'entraîner la modification de la structure d'une exploitation agricole que vous envisagez, et consistant en la transformation de votre exploitation individuelle en EARL dans laquelle vous serez l'unique associé exploitant et un périmètre constant. Cette transformation s'accompagne d'aucune autre modification.

Des éléments renseignés dans votre demande, il apparaît qu'au regard de la législation du contrôle des structures des exploitations agricoles en vigueur à ce jour et du SDREA de la région des Hauts-de-France arrêté le 13 juillet 2022, il apparaît que votre projet ne relève pas du régime de l'autorisation préalable et peut donc librement être réalisé.

La présente prise de position cesse de produire ses effets en cas de changement de la réglementation au vu de laquelle votre saisine a été appréciée, si votre situation ou celle de votre exploitation ne correspond plus aux informations fournies ou s'il est démontré que la position ainsi prise repose sur des informations que vous avez transmises erronées.

Elle sera notifiée au(x) preneur(s) en place concerné(s) par les parcelles visées par votre projet. Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région et affichée en mairie de la ou des communes sur lesquelles sont situés les biens concernés.

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France**  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

La présente décision peut être contestée dans les 2 mois suivant sa notification devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Fait à Amiens, le 03/01/24

Pour le préfet, par subdélégation,  
La chargée de mission foncier contrôle des structures  
du service régional de la performance économique  
et environnementale des entreprises



Blandine CUVELLIER

**Références cadastrales des biens objet de la demande  
n°62-23572**

**EARL HOFMAN GUILLAUME** représentée par **Monsieur HOFMAN Guillaume** demeurant à **NOYELLES-SOUS-BELLONNES** a déposé une demande prise de position formelle sur un projet relevant du contrôle des structures des exploitations agricoles pour : 91 ha 57 a 27 ca

DESIGNATION CADASTRALE DES TERRES																
COMPTES PROPRIETAIRES				IDENTIFICATION DES PARCELLES							SUPERFICIE					
DEPT	COM	L	NUMERO	PREFIXE	SECTION	NUMERO PLAN	BTO	Sub. Fisc.	CLASSE	Groupe Culture	ANT	CULT CAD	Ha	A	Ca	
			(1)													
59	158	H	00124		B	2086			03PA			PATUR	518	02		
					B	2647			02 T				004	11		
					B	2648			02 T				122	89		
					<b>* TOTAL COMMUNE DE COUTICHES</b>									<b>645</b>	<b>02</b>	
59	214	+	00007	O	ZE	0055			01 T				022	10		
									<b>* TOTAL DU COMPTE =</b>				<b>022</b>	<b>10</b>		
59	214	C	00014	O	ZE	0046			01 T				011	30		
									<b>* TOTAL DU COMPTE =</b>				<b>011</b>	<b>30</b>		
59	214	C	00172	O	ZE	0050			01 T				028	20		
									<b>* TOTAL DU COMPTE =</b>				<b>028</b>	<b>20</b>		
59	214	H	00060		ZE	0044			J 01 T				003	45		
					ZE	0044			K 02 T				003	45		
					ZE	0045			J 01 T				003	45		
					ZE	0045			K 02 T				003	45		
					ZE	0047			01 T				012	60		
					ZE	0048			01 T				004	10		
					ZE	0049			01 T				010	30		
					ZE	0051			J 01 T				019	30		
					ZE	0051			K 02 T				019	30		
					ZE	0052			J 01 T				025	50		
					ZE	0052			K 02 T				025	50		

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France**  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)



DESIGNATION CADASTRALE DES TERRES																
COMPTES PROPRIETAIRES				IDENTIFICATION DES PARCELLES							SUPERFICIE					
DEPT	COM	L	NUMERO	PREFIXE	SECTION	NUMERO PLAN	BTO	Sub.Fisc	CLASSE	Groupe Culture	ANT	CULT CAD	Ha	A	Ca	
																(1)
62	173	H	00162		ZH	0028			01	T						01250
									* TOTAL DU COMPTE =							01250
					* TOTAL COMMUNE DE BREBIERES										02540	
62	317	+	00006	O	ZB	0020			03	T						15810
									* TOTAL COMMUNE D'ETAING							15810
62	383	C	00218	O	ZM	0014			01	T						18820
									* TOTAL DU COMPTE =							18820
62	383	H	00145		ZB	0001			02	T						07850
									* TOTAL DU COMPTE =							07850
62	383	L	00068	O	ZM	0013			01	T						08780
									* TOTAL DU COMPTE =							08780
62	383	L	00294	O	ZM	0012			01	T						09940
									* TOTAL DU COMPTE =							09940
					* TOTAL COMMUNE DE GOUY SOUS BELLONNE										45390	
62	405	C	00142		ZI	0065			03	T						03100
									* TOTAL COMMUNE D' HAMBLAIN LES PRES							03100
62	627	C	00040	O	ZC	0021			01	T						08800
									* TOTAL DU COMPTE =							08800
62	627	D	00276	O	ZB	0082			01	T						07880
					ZB	0083			01	T						17400
					ZB	0084			01	T						02660
					ZB	0085			01	T						03730
					ZB	0156		J	01	T						04950
					ZB	0156		K	02	T						00550
					ZE	0032			01	T						27460
									* TOTAL DU COMPTE =							64630
62	627	H	00012		B	0208		A	01	P						03214
					ZA	0007			01	T						02460
					ZA	0018			01	T						17340
					ZB	0131			01	T						06300

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

DESIGNATION CADASTRALE DES TERRES														
COMPTES PROPRIETAIRES				IDENTIFICATION DES PARCELLES							SUPERFICIE			
DEPT	COM	L	NUMERO	PREFIXE	SECTION	NUMERO PLAN	BTO	Sub.Fisc	CLASSE	Groupe Culture	ANT	CULT CAD	Ha A Ca	
													(1)	
62	627	H	00012		ZC	0040			04	T			034	90
					ZC	0196			04	T			007	00
					ZE	0017			02	T			050	40
					ZE	0041			02	P			061	60
					ZE	0042			02	T			009	60
					ZE	0043	A	02	T				008	58
					ZE	0098	J	01	T				049	42
					ZE	0098	K	03	T				049	43
													<b>* TOTAL DU COMPTE =</b>	<b>564</b>
62	627	H	00027		ZA	0006			01	T			076	00
					ZC	0108			01	T		032	90	
					ZC	0109			01	T		020	00	
					ZD	0040			01	T		002	20	
					ZE	0035			02	P		149	20	
					ZE	0087	J	01	T			027	00	
												<b>* TOTAL DU COMPTE =</b>	<b>307</b>	<b>30</b>
62	627	H	00039		ZD	0014			02	P		176	60	
									<b>* TOTAL DU COMPTE =</b>	<b>176</b>	<b>60</b>			
62	627	P	00099	O	ZB	0302			01	T			031	55
					ZB	0304			01	T		031	72	
					ZB	0306			01	T		744	48	
								<b>* TOTAL DU COMPTE =</b>	<b>807</b>	<b>75</b>				
62	627	P	00103	O	ZB	0303			01	T			031	53
					ZB	0305			01	T		031	38	
					ZB	0307			01	T		744	84	
								<b>* TOTAL DU COMPTE =</b>	<b>807</b>	<b>75</b>				
62	627	R	00043	O	ZC	0110			01	T		060	90	
									<b>* TOTAL DU COMPTE =</b>	<b>060</b>	<b>90</b>			
62	627	R	00048		ZE	0038			02	P		043	80	
									<b>* TOTAL DU COMPTE =</b>	<b>043</b>	<b>80</b>			
									<b>* TOTAL COMMUNE DE NOYELLES SOUS BELLONNE</b>	<b>350</b>	<b>247</b>			
62	734	B	00135	O	ZA	0094			02	T			119	90
					ZA	0095			02	T		006	40	
					ZL	0032			J	04	T		028	00
					ZL	0032			K	05	T		027	50
								<b>* TOTAL DU COMPTE =</b>	<b>181</b>	<b>80</b>				

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

DESIGNATION CADASTRALE DES TERRES													
COMPTES PROPRIETAIRES				IDENTIFICATION DES PARCELLES							SUPERFICIE		
DEPT	COM	L	NUMERO (1)	PREFIXE	SECTION	NUMERO PLAN	BTQ	Sub.Fisc	CLASSE Groupe Cultures	ANT	CULT CAD	Ha A Ca	
62	734	C	00130			ZA 0019			04 T			03860	
						ZA 0135			02 T		06230		
						ZH 0219			01 T		01760		
						ZI 0028			02 T		04590		
						ZK 0089			05 T		04100		
						ZL 0036			J 04 T		07000		
						ZL 0036			K 05 T		13050		
						<b>* TOTAL DU COMPTE =</b>							
62	734	H	00107			ZA 0018			02 T			06530	
						ZA 0074			01 T		07830		
						ZA 0146			01 T		01090		
						ZB 0173			02 T		04498		
						ZL 0033			J 04 T		03400		
						ZL 0033			K 05 T		03370		
						ZL 0165			J 04 T		02350		
						ZL 0165			K 05 T		02280		
<b>* TOTAL DU COMPTE =</b>											<b>31348</b>		
62	734	H	00108			ZB 0044			02 T			44230	
<b>* TOTAL DU COMPTE =</b>											<b>44230</b>		
62	734	M	00093	O		ZL 0037			05 T			01240	
<b>* TOTAL DU COMPTE =</b>											<b>01240</b>		
62	734	M	00128	O		ZA 0072			01 T			00740	
						ZL 0035			J 04 T		05060		
						ZL 0035			K 05 T		06300		
<b>* TOTAL DU COMPTE =</b>											<b>12100</b>		
<b>* TOTAL COMMUNE DE SAILLY EN OSTREVENT</b>											<b>147688</b>		
62	825	C	00119	O		ZA 0043			02 T			04600	
<b>* TOTAL DU COMPTE =</b>											<b>04600</b>		
62	825	H	00045			B 0005			02 P			12440	
<b>* TOTAL DU COMPTE =</b>											<b>12440</b>		
62	825	H	00046			ZA 0042			02 T			04050	
<b>* TOTAL DU COMPTE =</b>											<b>04050</b>		

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

DESIGNATION CADASTRALE DES TERRES																	
COMPTES PROPRIETAIRES				IDENTIFICATION DES PARCELLES							SUPERFICIE						
DEPT	COM	L	NUMERO (1)	PREFIXE	SECTION	NUMERO PLAN	BTO	Sub.Fisc	CLASSE	GROUPE Cultures	ANT	CULT CAD	Ha	A	Ca		
62	825	L	00156			ZB 0040			02	T						1 15 50	
						ZB 0041			02	T						0 53 00	
						<b>* TOTAL DU COMPTE =</b>											<b>1 68 50</b>
62	825	T	00053			ZA 0041			02	T							0 26 00
																	<b>* TOTAL DU COMPTE =</b>
<b>* TOTAL COMMUNE DE TORTEQUESNE</b>													<b>4 05 40</b>				
62	865	B	00411			ZI 0070			02	T							0 18 50
																	<b>* TOTAL DU COMPTE =</b>
62	865	C	00069	O		ZH 0114			02	T							0 19 00
																	<b>* TOTAL DU COMPTE =</b>
62	865	C	00457	O		ZV 0084			01	T							0 93 80
																	<b>* TOTAL DU COMPTE =</b>
62	865	D	00928			ZV 0082			01	T							1 07 00
																	<b>* TOTAL DU COMPTE =</b>
62	865	H	00143			ZH 0111			02	T							0 67 40
						ZH 0113			02	T						0 24 80	
						ZH 0115			02	T						0 17 10	
						ZH 0116			02	T						0 13 30	
						<b>* TOTAL DU COMPTE =</b>											<b>1 22 60</b>
62	865	H	00239			ZH 0149			03	T							0 30 70
						ZH 0150			03	T						0 92 70	
						<b>* TOTAL DU COMPTE =</b>											<b>1 23 40</b>
62	865	H	00251			ZE 0036			02	T							0 37 80
																	<b>* TOTAL DU COMPTE =</b>
62	865	M	00039			ZH 0047			02	T							0 26 60
						ZH 0049			02	T					0 17 30		
						ZV 0110			03	T						0 25 50	
						<b>* TOTAL DU COMPTE =</b>											<b>0 69 40</b>
62	865	M	00174			ZH 0048			02	T							1 29 00
																	<b>* TOTAL DU COMPTE =</b>
62	865	P	00130	O		ZI 0134			01	T							0 20 90

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

DESIGNATION CADASTRALE DES TERRES															
COMPTES PROPRIETAIRES				IDENTIFICATION DES PARCELLES							SUPERFICIE				
DEPT	COM	L	NUMERO	PREFIXE (1)	SECTION	NUMERO PLAN	BTQ	Sub.Fiac CLASSE	Groupe CULTURE	ANT	CULT CAD	Ha A Ca			
62	865	P	00130	O	ZI	0135		01	T				014	30	
												<b>* TOTAL DU COMPTE =</b>		<b>03520</b>	
62	865	P	00262	O	ZH	0169		03	T				013	00	
														290	50
														042	30
														020	80
												<b>* TOTAL DU COMPTE =</b>		<b>36660</b>	
62	865	P	00322		ZV	0081		01	T				063	40	
												<b>* TOTAL DU COMPTE =</b>		<b>06340</b>	
62	865	P	00344		ZV	0080		01	T				063	50	
														186	00
												<b>* TOTAL DU COMPTE =</b>		<b>24950</b>	
62	865	R	00193		ZH	0112		02	T				048	40	
														289	30
												<b>* TOTAL DU COMPTE =</b>		<b>33770</b>	
												<b>* TOTAL COMMUNE DE VITRY EN ARTOIS</b>		<b>177290</b>	
												<i>Parcelles total</i>		<b>915727</b>	

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France**  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

DRAAF

R32-2024-01-03-00036

Contrôle des structures - Rescrit - EARL  
LECOCQ.odt



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt  
des Hauts-de-France**

**Service régional de la performance  
économique et environnementale des  
entreprises  
Service instructeur :  
DDTM du Pas-de-Calais  
Service économie agricole**

Réf. :62-23541  
Réf. DRAAF : 25

**Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt**

EARL LECOCQ  
Monsieur LECOCQ Jean-Louis  
1 rue Saint-Pierre  
62116 ABLAINZEVILLE

**Objet :** prise de position formelle sur un projet relevant du contrôle des structures des exploitations agricoles

**Réf. :** article L. 331-4-1 à L. 331-4-3 et R. 331-16 du code rural et de la pêche maritime

Par courrier enregistré par mes services le 21/11/23, vous m'avez fait parvenir une demande de prise de position formelle quant au régime d'autorisation, de déclaration ou d'opération libre applicable au projet susceptible d'entraîner la modification de la structure d'une exploitation agricole que vous envisagez, et consistant en un agrandissement.

Des éléments renseignés dans votre demande, il apparaît que :

- vous exploiterez après opération une surface de 53,0117 ha inférieure au seuil de contrôle de 70 ha,
- vous remplissez la condition de capacité professionnelle,
- vous n'êtes pas pluriactif
- les parcelles sollicitées sont situées à moins de 20 km du siège de votre exploitation,

Aussi, au regard de la législation du contrôle des structures des exploitations agricoles en vigueur à ce jour et du SDREA de la région des Hauts-de-France arrêté le 13 juillet 2022, fixant notamment le seuil de soumission à autorisation préalable d'exploiter à 70 ha, il apparaît que votre projet ne relève pas du régime de l'autorisation préalable et peut donc librement être réalisé.

La présente prise de position cesse de produire ses effets en cas de changement de la réglementation au vu de laquelle votre saisine a été appréciée, si votre situation ou celle de votre exploitation ne correspond plus aux informations fournies ou s'il est démontré que la position ainsi prise repose sur des informations que vous avez transmises erronées.

Elle sera notifiée au(x) preneur(s) en place concerné(s) par les parcelles visées par votre projet. Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région et affichée en mairie de la ou des communes sur lesquelles sont situés les biens concernés.

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France**  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

La présente décision peut être contestée dans les 2 mois suivant sa notification devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Fait à Amiens, le 03/01/24

Pour le préfet, par subdélégation,  
La chargée de mission foncier contrôle des structures  
du service régional de la performance économique  
et environnementale des entreprises



Blandine CUVELLIER

**Références cadastrales des biens objet de la demande**  
**n°62-23541**

**EARL LECOCQ Monsieur LECOCQ Jean-Louis** demeurant à **ABLAINZEVILLE** a déposé une demande prise de position formelle sur un projet relevant du contrôle des structures des exploitations agricoles pour : 1,7830 ha

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Superficie</b>
LEBUCQUIERE	ZB7	ha 37 a 30 ca
	ZB8	1 ha 41 a 00 ca

DRAAF

R32-2024-01-09-00003

Contrôle des structures - Rescrit - FLEURY Nicolas  
Annule et remplace .docx



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt**

Service régional de la performance  
économique et environnementale des  
entreprises

Service instructeur :  
DDTM de la Somme  
Service de l'économie agricole

Monsieur FLEURY Nicolas  
1 ruelle de Bernaville  
Hameau de Vacquerie  
80370 BERNAVILLE

Réf. : 2380608  
Réf DRAAF : 2

**Objet** : prise de position formelle sur un projet relevant du contrôle des structures des exploitations agricoles – **Annule et remplace**

**Réf.** : article L. 331-4-1 à L. 331-4-3 et R. 331-16 du code rural et de la pêche maritime

Par courrier enregistré par mes services le 7 novembre 2023, vous m'avez fait parvenir une demande de prise de position formelle quant au régime d'autorisation, de déclaration ou d'opération libre applicable au projet susceptible d'entraîner la modification de la structure d'une exploitation agricole que vous envisagez, et consistant en un agrandissement de l'exploitation. Des éléments renseignés dans votre demande, il apparaît que :

- Vous exploitez actuellement une surface de 34,21 ha de terres,
- Vous disposez de la capacité professionnelle agricole,
- Vous envisagez la reprise de 6,47 ha de terres, provenant de l'exploitation du GAEC VANDEKERCKHOVE à Gorenflos,
- Vous exploiterez, après opération une surface de 40,68 ha, inférieure au seuil de contrôle de 100 ha,
- Les parcelles sollicitées dans votre demande sont à moins de 20 km du siège social de votre exploitation.

Aussi, au regard de la législation du contrôle des structures des exploitations agricoles en vigueur à ce jour, et du SDREA de la région Hauts-de-France arrêté le 13 juillet 2022, fixant notamment le seuil de soumission à autorisation préalable d'exploiter à 100 ha, il apparaît que votre projet ne relève pas du régime de l'autorisation préalable et peut donc librement être réalisé.

La présente prise de position cesse de produire ses effets en cas de changement de la réglementation au vu de laquelle votre saisine a été appréciée, si votre situation ou celle de votre exploitation ne correspond plus aux informations fournies ou s'il est démontré que la position ainsi prise repose sur des informations que vous avez transmises erronées.

Elle sera notifiée au(x) preneur(s) en place concerné(s) par les parcelles visées par votre projet, et sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région et affichée en mairie de la ou des communes sur lesquelles sont situés les biens concernés.

Page 1 sur 2

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France**  
518 rue Saint-Fuscien – CS 90069 – 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél. : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
Courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

La présente décision peut être contestée dans les 2 mois suivant sa notification devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Fait à Amiens, le 9 janvier 2023

Pour le préfet, par subdélégation,  
La chargée de mission foncier contrôle des  
structures du service régional de la performance  
économique et environnementale des entreprises



Blandine CUVELLIER

Page 2 sur 2

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France**  
518 rue Saint-Fuscien – CS 90069 – 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél. : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
Courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

DRAAF

R32-2024-01-03-00037

Contrôle des structures - Rescrit - GRUSON  
Antoine.odt



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt  
des Hauts-de-France**

**Service régional de la performance  
économique et environnementale des  
entreprises  
Service instructeur :  
DDTM du Pas-de-Calais  
Service économie agricole**

Réf. :62-23554  
Réf. DRAAF : 21

**Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt**

Monsieur GRUSON Antoine  
11 rue de roeux  
62580 GAVRELLE

**Objet :** prise de position formelle sur un projet relevant du contrôle des structures des exploitations agricoles

**Réf. :** article L. 331-4-1 à L. 331-4-3 et R. 331-16 du code rural et de la pêche maritime

Par courrier enregistré par mes services le 15/11/23, vous m'avez fait parvenir une demande de prise de position formelle quant au régime d'autorisation, de déclaration ou d'opération libre applicable au projet susceptible d'entraîner la modification de la structure d'une exploitation agricole que vous envisagez, et consistant en votre installation.

Des éléments renseignés dans votre demande, il apparaît que :

- vous exploiterez après opération une surface de 33 ha 51 a 08 ca inférieure au seuil de contrôle de 70 ha,
- vous remplissez la condition de capacité professionnelle,
- vous êtes pluriactif et vos revenus extra-agricoles sont inférieurs à 3120 fois le montant horaire du SMIC,

Aussi, au regard de la législation du contrôle des structures des exploitations agricoles en vigueur à ce jour et du SDREA de la région des Hauts-de-France arrêté le 13 juillet 2022, fixant notamment le seuil de soumission à autorisation préalable d'exploiter à 70 ha, il apparaît que votre projet ne relève pas du régime de l'autorisation préalable et peut donc librement être réalisé.

La présente prise de position cesse de produire ses effets en cas de changement de la réglementation au vu de laquelle votre saisine a été appréciée, si votre situation ou celle de votre exploitation ne correspond plus aux informations fournies ou s'il est démontré que la position ainsi prise repose sur des informations que vous avez transmises erronées.

Elle sera notifiée au(x) preneur(s) en place concerné(s) par les parcelles visées par votre projet. Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région et affichée en mairie de la ou des communes sur lesquelles sont situés les biens concernés.

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France**  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

La présente décision peut être contestée dans les 2 mois suivant sa notification devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Fait à Amiens, le 03/01/24

Pour le préfet, par subdélégation,  
La chargée de mission foncier contrôle des structures  
du service régional de la performance économique  
et environnementale des entreprises



Blandine CUVELLIER

**Références cadastrales des biens objet de la demande**  
**n°62-23554**

**Monsieur GRUSON Antoine** demeurant à **GAVRELLE** a déposé une demande de position formelle sur un projet relevant du contrôle des structures des exploitations agricoles pour : 33 ha 51 a 08 ca

Communes	Références cadastrales	Superficie
GAVRELLE	ZR21	2 ha 01 a 25 ca
	ZR22	ha 77 a 32 ca
	ZD16	1 ha 66 a 50 ca
	ZD73	ha 16 a 60 ca
	ZD90	ha 82 a 15 ca
	ZD40	ha 41 a 70 ca
	ZD41	ha 48 a 40 ca
	ZD39	3 ha 22 a 60 ca
	ZD38	ha 93 a 50 ca
	ZD37	1 ha 11 a 30 ca
	ZD36	ha 33 a 90 ca
	ZD35	2 ha 55 a 10 ca
	ZD34	4 ha 44 a 00 ca
	ZN07	2 ha 25 a 70 ca
	ZN09	2 ha 18 a 30 ca
	FAMPOUX	ZN1
ZN2		2 ha 10 a 32 ca
ZN3		2 ha 41 a 99 ca
ZN80		ha 80 a 62 ca
ZN4		3 ha 66 a 11 ca

DRAAF

R32-2024-01-03-00039

Contrôle des structures - Rescrit - LEGRAND  
Laurence.odt



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt  
des Hauts-de-France**

**Service régional de la performance  
économique et environnementale des  
entreprises  
Service instructeur :  
DDTM du Pas-de-Calais  
Service économie agricole**

Réf. :62-23548  
Réf. DRAAF : 26

**Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt**

Madame LEGRAND Laurence  
6 rue de bas  
80600 GROUCHES LUCHUEL

**Objet :** prise de position formelle sur un projet relevant du contrôle des structures des exploitations agricoles

**Réf. :** article L. 331-4-1 à L. 331-4-3 et R. 331-16 du code rural et de la pêche maritime

Par courrier enregistré par mes services le 22/11/23, vous m'avez fait parvenir une demande de prise de position formelle quant au régime d'autorisation, de déclaration ou d'opération libre applicable au projet susceptible d'entraîner la modification de la structure d'une exploitation agricole que vous envisagez, et consistant en votre installation.

Des éléments renseignés dans votre demande, il apparaît que :

- vous exploiterez après opération une surface de 50 ha 39 a 88 ca inférieure au seuil de contrôle de 70 ha,
- vous remplissez la condition de capacité professionnelle,
- vous êtes pluriactive et vos revenus extra-agricoles sont inférieurs à 3120 fois le montant horaire du SMIC.

Aussi, au regard de la législation du contrôle des structures des exploitations agricoles en vigueur à ce jour et du SDREA de la région des Hauts-de-France arrêté le 13 juillet 2022, fixant notamment le seuil de soumission à autorisation préalable d'exploiter à 70 ha, il apparaît que votre projet ne relève pas du régime de l'autorisation préalable et peut donc librement être réalisé.

La présente prise de position cesse de produire ses effets en cas de changement de la réglementation au vu de laquelle votre saisine a été appréciée, si votre situation ou celle de votre exploitation ne correspond plus aux informations fournies ou s'il est démontré que la position ainsi prise repose sur des informations que vous avez transmises erronées.

Elle sera notifiée au(x) preneur(s) en place concerné(s) par les parcelles visées par votre projet. Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région et affichée en mairie de la ou des communes sur lesquelles sont situés les biens concernés.

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France**  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

La présente décision peut être contestée dans les 2 mois suivant sa notification devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Fait à Amiens, le 03/01/24

Pour le préfet, par subdélégation,  
La chargée de mission foncier contrôle des structures  
du service régional de la performance économique  
et environnementale des entreprises



Blandine CUVELLIER

**Références cadastrales des biens objet de la demande**  
n°62-23548

**Madame LEGRAND Laurence** demeurant à **GROUCHES LUCHUEL** a déposé une demande prise de position formelle sur un projet relevant du contrôle des structures des exploitations agricoles pour : 50 ha 39 a 88 ca

Communes	Références cadastrales	Superficie
CONCHY SUR CANCHE	ZA35	2 ha 12 a 70 ca
	ZA36	4 ha 64 a 40 ca
	ZA39	2 ha 42 a 70 ca
	ZA40	4 ha 06 a 30 ca
	ZA1	1 ha 56 a 30 ca
	ZA2	ha 52 a 30 ca
	ZA3	ha 79 a 60 ca
VACQUERIE LE BOUCQ	ZE6	3 ha 14 a 60 ca
	ZE8	2 ha 17 a 30 ca
	ZE16	1 ha 29 a 54 ca
ROUGEFAY	ZD14	ha 99 a 70 ca
	ZD16	4 ha 38 a 30 ca
	ZD15	ha 58 a 50 ca
	ZC30	2 ha 24 a 00 ca
	ZB13	2 ha 33 a 60 ca
	ZB12	3 ha 94 a 00 ca
	AC121	ha 32 a 53 ca
	AC122	ha 32 a 53 ca
	AC123	ha 32 a 53 ca
	AC50	ha 43 a 95 ca
	ZE24	7 ha 07 a 70 ca
	ZE26	1 ha 05 a 50 ca
	ZE25	ha 37 a 30 ca
BUIRE AU BOIS	ZH24	3 ha 30 a 00 ca

DRAAF

R32-2024-01-03-00040

Contrôle des structures - Rescrit - LHERBIER  
Sophie.odt



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt**

Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt  
des Hauts-de-France

Service régional de la performance  
économique et environnementale des  
entreprises  
Service instructeur :  
DDTM du Pas-de-Calais  
Service économie agricole

Madame LHERBIER Sophie  
2 rue Bécourt  
62127 BAILLEUL AUX CORNAILLES

Réf. :62-23480  
Réf. DRAAF : 6

**Objet** : prise de position formelle sur un projet relevant du contrôle des structures des exploitations agricoles

**Réf.** : article L. 331-4-1 à L. 331-4-3 et R. 331-16 du code rural et de la pêche maritime

Par courrier enregistré par mes services le 20/10/2023, vous m'avez fait parvenir une demande de prise de position formelle quant au régime d'autorisation, de déclaration ou d'opération libre applicable au projet susceptible d'entraîner la modification de la structure d'une exploitation agricole que vous envisagez, et consistant en une installation.

Des éléments renseignés dans votre demande, il apparaît que :

- vous exploiterez après opération une surface de 20 ha 34 a 84 ca inférieure au seuil de contrôle de 70 ha,
- vous remplissez la condition de capacité professionnelle,
- vous êtes pluriactive et vos revenus extra-agricoles sont inférieurs à 3120 fois le montant horaire du SMIC,

Aussi, au regard de la législation du contrôle des structures des exploitations agricoles en vigueur à ce jour et du SDREA de la région des Hauts-de-France arrêté le 13 juillet 2022, fixant notamment le seuil de soumission à autorisation préalable d'exploiter à 70 ha, il apparaît que votre projet ne relève pas du régime de l'autorisation préalable et peut donc librement être réalisé.

La présente prise de position cesse de produire ses effets en cas de changement de la réglementation au vu de laquelle votre saisine a été appréciée, si votre situation ou celle de votre exploitation ne correspond plus aux informations fournies ou s'il est démontré que la position ainsi prise repose sur des informations que vous avez transmises erronées.

Elle sera notifiée au(x) preneur(s) en place concerné(s) par les parcelles visées par votre projet. Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région et affichée en mairie de la ou des communes sur lesquelles sont situés les biens concernés.

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France**  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

La présente décision peut être contestée dans les 2 mois suivant sa notification devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Fait à Amiens, le 03/01/24

Pour le préfet, par subdélégation,  
La chargée de mission foncier contrôle des structures  
du service régional de la performance économique  
et environnementale des entreprises



Blandine CUVELLIER

**Références cadastrales des biens objet de la demande**  
**n°62-23480**

**Madame LHERBIER Sophie** demeurant à **BAILLEUL AUX CORNAILLES** a déposé une demande de position formelle sur un projet relevant du contrôle des structures des exploitations agricoles pour : 20 ha 34 a 84 ca

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Superficie</b>
BAILLEUL AUX CORNAILLES	ZL 0002	0ha 18a 88ca
MAGNICOURT EN COMTE	0A 0070	0ha 84a 65 ca
	0A 0375	1ha 92a 40ca
	0A 0069	0ha 26a 70ca
MONCHY BRETON	ZE 0004	0ha 32a 70ca
	ZE 0055	2ha 98a 43ca
	ZE 0058	1ha 89a 36ca
	ZE 0037	1ha 45a 66ca
	ZE 0046	6ha 99a 85ca
	ZE 0053	0ha 49a 27ca
	0B 0606	2ha 96a 99ca